

IL Y A QUARANTE ANS

De la "Minerve" du 1er mai 1878

Aux Pells : Aujourd'hui la grande bataille; ce soir la grande victoire; demain la grande délivrance !

Si vous voulez :
La Liberté, l'Intelligence, la Loyauté et l'Honnêteté

votez pour
TAILLON, KERR ET MCGAUVRAIN

Si vous voulez :
Les Taxes, le Fanatisme et les Jobs,

votez pour
GRENIER, NELSON et MESHANE.

En rédaction - "Méfiez-vous."
Que les représentants de MM. Tail-
lon, Kerr et McGauvain s'assurent
qu'on ne personifie pas, dans les bu-
reaux de votation, les amis des can-
didats conservateurs, et qu'on ne leur
vole pas leur vote. Malheur à ceux
qui seront pris en flagrant délit !

"Quelle absurdité !" - Le "Na-
tional" a des complots imaginés
par les amis de M. Tailon pour en-
lever l'élection. C'est une pure inven-
tion de sa part. En 1875, M. Tailon
a donné l'exemple d'une élection faite
honnêtement et il n'entend pas triom-
pher autrement que la première fois.

Quelqu'un a dû attraper un "dinde".
— Que les électeurs de cette ville
n'oublient pas en allant voter, qu'avec
le cabinet Joly dont la majorité se
compose de ministres résidant à
Québec, Québec obtiendrait l'em-
branchement de Terrebonne à Ste-
Thérèse pour lequel les messieurs ont
déjà travaillé à la dernière session,
et qu'ainsi Tailon serait privé de
tous les avantages du chemin de fer
du Nord ? Qu'ils donnent donc leurs
votes aux candidats conservateurs.

En se prononçant contre MM. Gre-
nier, Tailon et McShane qui sont
des partisans aveugles du ministère
Joly, ils serviraient leurs intérêts
et sauvegarderaient ceux de Montréal,
tandis qu'en agissant autrement, ils
procurent à Québec les moyens
de réunir en grande partie le com-
merce de Montréal.

(Imaginez-vous M. Tailon favori-
sant le gouvernement Joly ! C'est M.
Nelson qu'il faut lire au lieu de M.
Tailon.)

Le meurtre du pont Wellington. —
Vingt et un citoyens ont été assignés
par le coroner Jones comme jurés
dans l'enquête sur le meurtre du mal-
heureux Colligan, tué lundi soir. Il
y a eu quelque excitation hier au coin
des rues Nazareth et Wellington, causée
par trois individus à moitié ivres,
ayant en main des cocktails et fai-
sant appel à des Orangistes invisibles.
Mais nous n'avons, par bonheur, au-
cun nouvel accident à déplorer.

Québec, 30 — L'excitation électo-
rale est intense aujourd'hui. Dans la
division Ouest, la contestation va être
très chaude et on prend des précau-
tions pour maintenir la paix.

Nos Seigneurs les évêques de la
province, doivent arriver à Québec,
le 14 mai, pour assister à une réunion
du conseil de l'instruction publique,
et ensuite commenceront les travaux
du sixième concile provincial, qui
s'ouvrira le 19 du même mois.

LE TRAVAIL ARDU
A VITE PRODUIT SON
EFFET SUR VOUS

Les hommes d'affaires et les gagna-
pains, les victimes de l'épuisement
ment nerveux.

Lorsque les ennuis s'ajoutent au
surmenage, les hommes deviennent
vite les victimes de l'épuisement nerveux
— ou de la neurasthénie — comme
le médecin l'appelle. Certaines gens
n'ont aucune réserve de force dans
leur système nerveux, ils se fatiguent
à l'effort; d'autres abusent de la force
qu'ils possèdent. Si vous constatez
que vous êtes nerveux et pas sûr de
vous, que vous dormez mal et que
vous vous éveillez fatigué et tout
moulu, vos nerfs sont en désordre.
Les autres symptômes sont l'insati-
sabilité à supporter de l'attention à
votre travail; votre appétit est capri-
cieux; votre dos est faible, et vous
êtes très déprimé. Un seul ou plu-
sieurs de ces symptômes sont l'aver-
tissement que vous devriez mettre
ordre à cela en nourrissant vos nerfs
avec l'aliment dont ils ont grand
besoin, c'est-à-dire un sang riche
et rouge produit par les Pilules
Roses de Dr Williams. Ces pilules
ont guéri des milliers de cas de desor-
dre nerveux, y compris la dépression
nerveuse, la névralgie, la danse de
Saint-Guy et la paralysie partielle.
En voici un exemple, M. P. H. Cal-
lan, un homme d'affaires bien connu
de Coleman, L.P.E., déclare : "Je dois
aux Pilules Roses de Dr Williams.
J'ai toujours été un homme actif,
et lorsque ma santé commença à s'en-
lancer, j'y prêtai très peu d'attention,
car je croyais que ce ne serait qu'une
faiblesse passagère. À mesure que le
temps passait, je m'aperçus que mon
état empirait. J'allai consulter
un médecin qui me dit que non seule-
ment j'étais très épuisé, mais que mon
système nerveux était nul, je dormais
mal et en dépit du traitement du mé-
decin je devins tellement faible que
je dus abandonner mes affaires et
rester à la maison. Le temps passait
et je devenais de plus en plus faible,
et mes amis étaient très alarmés de
mon état. J'en étais rendu à ce
point, lorsque l'on me conseilla for-
tement d'essayer les Pilules Roses de
Dr Williams, et comme le remède de
mon médecin ne me faisait pas de
bien, je décidai de faire l'essai de ces
pilules. Après en avoir pris trois
boîtes je pouvais dire qu'elles me fai-
saient du bien. Après huit boîtes, je
fus en état de reprendre mes affaires
et l'on était surpris de me voir de-
bout. Je continuai à prendre ces pi-
lules jusqu'à ce que j'en eus pris
douze boîtes, et après cela j'étais bien
portant comme je ne l'avais jamais
été auparavant. Mes amis me félici-
tèrent de mon retour à la santé. Par-
faisite. Je crois à présent que si
j'avais pris des Pilules Roses de Dr
Williams dès le début de ma ma-
ladie, j'aurais non seulement épargné
beaucoup d'argent en frais de méde-
cine, mais que je serais revenu plus
vite à la santé. Je ne saurais trop
louanger ce remède et je le recom-
mande à toutes les personnes qui se
sentent faibles, nerveuses ou épu-
sées."

Vous pouvez vous procurer ces pi-
lules chez n'importe quel vendeur de
remèdes, ou par la poste à 50 cts la
boîte, ou six boîtes pour \$2.50, de
Dr Williams Medicine Co., Brock-
ton, Ont.

24-1-g

DANS LE
MONDE OUVRIER

AU BUREAU DE PLACEMENT

Le bureau de placement provin-
cial est installé définitivement dans
ses nouveaux locaux, coin des rues
St-Jacques et St-Gabriel. Ce bureau
n'a plus rien à faire avec l'édifice
Bloomfield, sur la rue Craig. Ainsi,
à partir de ce jour, les ouvriers et ou-
vrières, en quête d'emploi, doivent se
présenter au nouveau local.

Comme il a été déjà expliqué, le
bureau de placement provincial a
deux entrées pour les personnes qui
demandent à se placer. D'abord, les
dames doivent se présenter au No 10
rue St-Jacques, en face de l'annexe
du palais de justice; et de magnifiques
salles d'attente leur sont réservées.
Pour les hommes, ils devront passer
par une autre entrée, située sur la
rue St-Gabriel. Un grand placard
bien en vue indique cette entrée.

POUR REGLER LES GRIEFS

Le président Wilson, des Etats-
Unis, vient d'annoncer la création, au
département du Travail de Washing-
ton, d'un bureau d'arbitrage ou de
conciliation pour régler ou empêcher
les conflits industriels pendant le
temps de la guerre. Ce bureau por-
tera le nom de Bureau National du
Travail de guerre.

Les motifs qui ont inspiré le pré-
sident Wilson, dans la création de ce
tribunal d'exception, n'est qu'il y a une mul-
titude de cas qui échappent à la juris-
diction des bureaux ou tribunaux de
justice établis, et qui résultent en des
désastres. M. Wilson voudrait
qu'il n'y ait aucun grief, aucune
plainte, qui ne pût être entendue, et
que dans toute circonstance, un ou-
vrier puisse se faire rendre justice.

Le plan de ce bureau, qui vient
d'être approuvé par M. Wilson, lui
avait déjà été recommandé par l'ex-
président Taft, par cinq représen-

tants des unions de métiers et par
cinq représentants de la haute indus-
trie. Les membres du nouveau bureau
sont déjà nommés. Ce sont, du côté
des ouvriers: MM. Hays, président des
Mineurs Unis, le président Johnston,
de l'Association des machinistes,
Hutchinson, président de la Fraternité
Unie des charpentiers-menuisiers
d'Amérique, Rickerts, des travailleurs
de la confection de vêtements, et Vic-
tor Olander, second-vice-président des
hommes de mer. Tous sont bien con-
nus des membres et des officiers des
unions internationales, à Montréal.

Maintenant, le bureau national du
travail de guerre, régulièrement consti-
tué va nommer des comités spéciaux
et sous sa dépendance, dans tous les
principaux centres industriels du
pays. Ces comités, aussitôt qu'un con-
flit sera à la veille d'éclater, se met-
tront immédiatement à l'œuvre pour
en connaître les causes, peser les mo-
tifs, et essayer de le régler. S'ils ne
réussissent pas, ils référeront le cas
au bureau national.

Le président Wilson, dans une pro-
clamation, demande aux employeurs
comme aux employés, de vouloir bien
user de bonne volonté pour faciliter
le travail des comités, et de leur ré-
server le plus cordial accueil.

ASSEMBLEE DES OUVRIERS CAR-
ROSSIERS

Le syndicat des ouvriers Carros-
siers de Montréal tiendra une grande
assemblée mercredi soir 1er mai à sa
salle de réunions, 243 rue Maisonneuve.
L'assemblée commencera à
8.20 heures et une question très im-
portante y sera discutée.

Tout membre ayant changé d'ad-
resse voudra bien avertir le secré-
taire M. H. T. Lachapelle, 5566 rue
St-Denis ou par téléphone à Rockland
2207.

Donc, que tous se fassent un de-
voir d'y assister.

DES SALAIRES UNIFORMES

POUR TOUT LE DOMINION

Les mécaniciens employés aux ateliers de construction de
matériel de voies ferrées, dans tout le Canada, de-
mandent des salaires uniformes et plus élevés, pour
tout le pays, et une diminution des heures de travail.

Une conférence d'une très haute
importance, puisqu'elle représente
50,000 ouvriers employés dans les
ateliers de construction de matériel
de chemins de fer s'est ouverte hier à
Montréal entre les délégués de la
section canadienne de la Fédération
des mécaniciens d'ateliers de che-
mins de fer et un sous-comité de l'As-
sociation canadienne des chemins de
fer pour la défense nationale.

Les délégués sont MM. E. J. Tail-
lon, de Calgary, président de la Fé-
dération canadienne des chemins de
fer; Winnipeg, secrétaire; A. Smith,
de Winnipeg, président de la Fédération
du Nord Canadien; J. H. Roberts, A.
Grinwood et R. Maxwell de Winni-
peg; A. Hooley, de Calgary; Frank
McKenna de Vancouver; Tom Broad,
d'Ottawa; et J. A. Blackwood, de
Moncton.

Ces délégués représentent la volon-
té de tous les mécaniciens dans les
ateliers de construction des chemins
de fer, de vouloir exprimer leur
désir par un référendum. Ces ouvriers
demandent un réajustement de
l'échelle des salaires; augmentation
du minimum, adoption d'un minimum

uniforme pour tout le Canada, neuf
heures de travail et avia de change-
ment du contrat entre les compagnies
et leurs employés de trente jours au
lieu d'un an.

Il y a quelques années se formait
une fédération de tous les employés
dans chaque compagnie; cette année
dans les petites fédérations se sont
réunies en une plus grande embras-
sant tout le Dominion, qui agit au
nom de toutes les fédérations loca-
les. Le siège de la fédération est à
Winnipeg.

Les délibérations se feront à huis-
clos et dureront près d'une semaine.
La question qui sera la plus discuta-
tée sera celle de l'établissement d'un mi-
nimum de salaires uniforme pour
tout le Canada. Les délégués deman-
dent une augmentation de 5 sous du
minimum de l'ouest et l'adoption de
ce minimum pour les ateliers de l'est.

Un délégué a déclaré qu'un refus
signifiait une grève. Or, une grève
dans les ateliers de construction de
matériel de voies ferrées c'est la sus-
pension du trafic. Les délégués espèrent
que leurs demandes leur seront
accordées.

LE RECORDER SEMPLE CONDAMNE

SEVEREMENT PLUSIEURS INDIVIDUS

Trois hommes et une femme, qui sont intervenus dans le
devoir de la police, condamnés à l'amende et à la
prison.

Le recorder Semple n'est pas tendre
pour ceux qui sont conduits devant lui
et dont le délit prévu l'oblige à être
severe, c'est-à-dire punir ceux qui
mettent un empêchement à un agent
de police de faire son devoir.

Un nommé Chas. Johnson, sujet
suedois a été arrêté par la police mu-
nicipale sur l'ordre des agents de l'ins-
pecteur Belanger; ceux-ci exécutant
leurs ordres demandaient leurs pa-
piers à deux jeunes hommes; John-
son qui se trouvait avec eux, bouscula
l'agent fédéral et intima l'ordre à ses
amis de ne pas tenir cas des agents
fédéraux.

À la première rencontre d'un agent
de ville, Johnson fut arrêté et conduit
au poste central.

Le recorder Semple après lui avoir
servi une admonestation bien sentie

l'a condamné à \$200 d'amende, les
frais ou 6 mois de prison.

Patrick Curry, 381 rue des Sei-
gneurs a été condamné à \$40 d'amende,
les frais ou 2 mois de prison pour
avoir troublé la paix; sa femme Mary
Thomas, qui s'était portée à des voies
de faits contre l'agent qui opérait
l'arrestation de son mari, a été con-
damnée à deux mois de prison sans
amende pour cette offense, et à \$40
d'amende, les frais ou 2 mois pour
avoir troublé la paix.

Un contremaître du nom de O'Neil
Trudeau a été condamné à \$50 d'amende,
les frais ou 2 mois de prison pour
être intervenu dans le devoir de la
police.

Plusieurs femmes et filles qui fai-
saient le trottoir, ont toutes été con-
damnées à \$40 d'amende ou à 2 mois
de prison.

LES RESTRICTIONS SUR LA

CONSOMMATION DU SUCRE

Après les denrées alimentaires c'est
tour des bonbons. Les nouveaux
réglements, pour sévères qu'ils soient,
n'affecteront pas le confiseur autant
que le consommateur qui désormais
ne pourra plus manger de pâtisseries
françaises et devra se contenter des
substituts au lieu des bonbons, pas
tousjours naturels il est vrai, d'autre-
ment.

Les bonbons et les crèmes à la gla-
ce ne contiendront qu'une infime por-
tion du sucre et des corps gras qu'ils
renfermaient autrefois. L'usage de
la farine est interdit dans leur con-
fection. La glucose et une foule
d'autres substituts seront em-
ployés. Le sucre d'érable, le miel,
les petits fruits, tels que raisins,
entreront pour une bonne part
dans les bonbons de qualité su-

LES ASPIRANTS AVIATEURS SONT NOMBREUX

Le bureau de recrutement pour l'avi-
ation en notre ville est devenu trop
restreint par le grand travail qui se
fait dans ce bureau; il faudra aug-
menter le personnel des quartiers gé-
néraux du service, 11 Place d'Armes.

De nouveaux bureaux ont été loués
et maintenant, les autorités pourront
s'occuper effectivement des demandes
de candidats aspirants.

M. Geo. R. Lighthall, qui a la
direction du recrutement pour l'avi-
ation ici, annonce que le lieutenant
Firstbrook, de Toronto, sera nommé
assistant du capitaine J. E. McKay

représentant du Corps Royal d'Avia-
tion. Le lieutenant assistant fut d'avi-
ation ce fut sa machine fut abattue
et il fut en prison en Allemagne com-
me prisonnier. Il fut, au bout d'un an,
envoyé en Suisse et est l'un de ceux
qui faisaient partie des premiers
groupes de prisonniers anglais rapa-
trés.

Plus de 500 personnes sont aller
saluer les quarante recrues qui sont
parties lundi soir pour Toronto afin
de commencer leur entraînement. On
déclara qu'un autre groupe de 150 re-
crues partira durant la semaine.

LE TRESORIER DE LA CITE

PREND SA RETRAITE

M. Arnoldi abandonne aujourd'hui le service de la Cité,
après s'y être dévoué pendant 43 ans. — Une résolu-
tion de regret. — Les bancs dans les parcs. — Une
requête du chef Tremblay. — \$10,000 pour le net-
toyage.

Le départ de M. H. C. Arnoldi du
sein de la commission administrative
a induit cette dernière à adopter hier
une résolution comportant l'expres-
sion de ses vifs regrets et dont voici
les termes :

"La commission administrative de
la ville de Montréal regrette la perte
des services de M. H. C. Arnoldi, tre-
sorier de la cité et l'un des membres
de la commission, qui laisse demain,
le service de la cité, couvrant une
période de 43 années. Durant cet es-
pace de temps et dans toutes les po-
sitions qu'il a occupées, M. Arnoldi
a donné à la cité des services tout
de dévouement et son exemple peut être
signalé comme constituant un record
dans les annales de la ville."

"Depuis la formation de la présente
commission, M. Arnoldi a rendu à cette
dernière des services qui ont été
très appréciés et, en se séparant
de lui, les membres de la commission
expriment l'espoir qu'il continuera
longtemps à jouir de la santé et de la
prosperité et qu'il mettra à profit le
repos qu'il a entièrement mérité."

"Qu'une copie de cette résolution
soit transmise à M. Arnoldi."

La mise à la retraite volontaire du
trésorier-commissaire de la cité prend
effet aujourd'hui même et il conti-
nuera de percevoir à même le bureau
municipal les \$4,500 de pension an-
nuelle que lui a bien valu près d'un
demi-siècle de travail ardu à l'em-
ploi de la ville.

La question de son successeur à la
trésorerie et au bureau de la com-
mission reste ouverte aux conjectures.
On sait que M. Collins, l'assistant-
trésorier actuel, a soumis aux admi-
nistrateurs leur entrée en fonc-
tions, une requête dans laquelle il
demande d'être promu au poste rendu
vacant par la démission de M. Arnol-
di. Cependant une rumeur de plus en
plus accréditée laisserait entendre
qu'on nommerait à cette fonction de
haute responsabilité, une personne du
dehors, ou plutôt un banquier, et peut-
être M. Stevens de la banque de
Montréal.

Le bureau d'hygiène a fait le rap-
port suivant pour la semaine se ter-
minant le 27 avril. Maladies conta-
gieuses, diphtérie, 16 cas; 2 décès;
scarlatine, 17 cas; typhoïde, 2 cas; 2
décès; rougeole, 18 cas; 2 décès; ru-
beole, 1 cas; varicelle, 21 cas; co-
queluche, 4 cas; 3 décès; tuberculo-
se, 35 cas; 21 décès; oreillons, 10
cas; méningite cérébro-spinale, 1
cas; gale, 1 cas; érysipèle, 2 cas; 1
décès.

Il y a eu 192 décès durant cette se-
maine, dont 68 enfants au-dessous de
5 ans.

MALADIES CONTAGIEUSES

Le bureau d'hygiène a fait le rap-
port suivant pour la semaine se ter-
minant le 27 avril. Maladies conta-
gieuses, diphtérie, 16 cas; 2 décès;
scarlatine, 17 cas; typhoïde, 2 cas; 2
décès; rougeole, 18 cas; 2 décès; ru-
beole, 1 cas; varicelle, 21 cas; co-
queluche, 4 cas; 3 décès; tuberculo-
se, 35 cas; 21 décès; oreillons, 10
cas; méningite cérébro-spinale, 1
cas; gale, 1 cas; érysipèle, 2 cas; 1
décès.

Il y a eu 192 décès durant cette se-
maine, dont 68 enfants au-dessous de
5 ans.

LA CULTURE DES TERRITOIRES

DU NORD-OUEST CANADIEN

M. Anglin en fait le sujet d'une intéressante causerie au
Rotary Club. — Projet qui devrait être exploité par
le gouvernement.

M. J. P. Anglin était l'hôte du Ro-
tary Club au lunch d'hier midi et il
parla des labours et de la culture du
territoire du Nord-Ouest canadien,
projet dont il est le parrain.

Il déclare qu'un comité présidé par
M. Thomson, président de la com-
mission des vivres s'est déclaré favo-
rable au projet mais le cabinet a re-
fusé de voter des fonds pour la réus-
sité du projet. Actuellement, lui-même
travaille à trouver des fonds chez
les civils, mais il est convaincu, com-
me le sont les citoyens influents des
Etats-Unis, que la réussite de ce pro-
jet appartiendrait au gouvernement fédé-
ral.

On proposa de diviser les terres de
l'ouest en grandes tranches de 12,000
hectares et de labourer et cultiver 9,
000 acres cette année dans chaque
groupe. Ayant trente groupes, cela
signifierait que 270,000 acres de ter-
re seraient labourées cette année.

Pour atteindre ce résultat, il fau-
drait quatre millions et demi de dol-
lars et huit autres millions et demi
devront être dépensés l'an prochain.
Cela ne paraît rien quand on ap-
prendra que les revenus de ce projet
seront de quatre millions de dollars
par an.

On proposa aussi de n'employer
qu'une main-d'œuvre productive en
rapport avec le projet. M. Anglin a
rencontré des chefs ouvriers de To-
ronto et de Montréal qui lui déclarè-
rent que la subdivision en groupes
était la chose la plus pratique à faire
actuellement. Les citoyens éminents
de New-York l'ont aussi endorse en
disant que la chose était nécessaire
aux Etats-Unis.

Faisant allusion à M. Thomson, M.
Anglin déclara que le Canada a fait
tout son possible. Il travaille pendant
de longues journées et tous ses ef-
forts sont convergés vers une amélio-
ration de l'approvisionnement de vi-
vres.

Le contrôleur des vivres fut le pre-
mier à faire quelque chose de défini-
tif à propos du projet; il a nommé
un comité de dix membres pour éla-
borer les détails du projet. Ce projet
s'est déclaré unanimement favorable
au projet et il le complète de plu-
sieurs suggestions pratiques.

On proposa aussi de n'employer
qu'une main-d'œuvre productive en
rapport avec le projet. M. Anglin a
rencontré des chefs ouvriers de To-
ronto et de Montréal qui lui déclarè-
rent que la subdivision en groupes
était la chose la plus pratique à faire
actuellement. Les citoyens éminents
de New-York l'ont aussi endorse en
disant que la chose était nécessaire
aux Etats-Unis.

UNE FIERE REPONSE AU FANATIQUE
DEPUTE DE COMOX, M. CLEMENTS

M. l'abbé A. Couillard Després relève en termes énergi-
ques les insultes du fanatique Anglo-saxon.

M. l'abbé A. Couillard Després,
vient d'adresser la lettre suivante au
député Clements de Comox, qui la se-
maine dernière, injuriait les Cana-
diens-français et auquel l'hon. M. Le-
mieux répondit en termes si fermes.

Voici le texte de cette lettre :

Monsieur le Député,
Les journaux nous rapportent que
vous avez, en pleine Chambre, ex-
primé le désir de dépenser 50 ou
75,000 Canadiens-français pour les
engager à défricher les terres de vo-
tre province. Me permettez-vous de
vous demander si vous ne seriez pas
l'un des descendants de ces Anglais
qui avaient nom Shirley, Armstrong,
Mascarene, qui, en Acadie, Nouvelle-
Ecosse, ont tramé de longues années
durant la tragédie de la grande dé-
portation du peuple acadien, dans le
but de s'emparer, par la plus révol-
tante iniquité, des terres de nos chers
ancêtres ?

Je vous entends, Monsieur le Dé-
puté, on se croirait encore à cette
époque où Shirley écrivait à Londres :
"qu'on devrait transporter dans une
autre région ceux qui sont depuis des
années en correspondance avec les
ennemis de l'Etat."

C'est encore le "Pennsylvania Ga-
zette", en date du 4 septembre 1755,
qui publiait l'entreffilet suivant, le-
quel a assez d'analogie avec vos sug-
gestions : "Si nous pouvons opérer
l'expulsion des Acadiens, cet exploit
sera le plus grand qu'ait accompli
les Anglais en Amérique, car au dire
de tous, dans la partie de la Province
que ces Français habitent, il y a les
meilleures terres du monde. Nous
pourrions ensuite mettre à leurs pla-
ces de bons fermiers anglais, et nous
verrions bientôt une abondance de
produits agricoles dans cette Provin-
ce."

Sont-ce là les souhaits que vous
formulez ? Ne trouvez-vous pas que
vous procédez à l'égard de la race ca-
nadienne-française sont, à peu de
chose près, analogues à ceux em-
ployés par le Kaiser, et par le peuple
de la perfide Allemagne ? A vous lire,

Je vous salue.
J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Député,
Le plus loyal sujet de Sa Majesté,
Abbé A. COUILLARD DESPRE'S,
Ptre.

A. M. Clements,
Député de Comox-Alberni.
Ottawa.
Sorel, le 25 avril 1918.

C'est de 3 heures p.m. jus-
qu'à minuit que se passent
tous les grands événements
de la vie sociale et politique;
et de cette période, le jour-
nal du matin est le premier à
vous en donner le détail.

VOTRE ENFANT a le RHUME

Ce rhume si bénin qu'il soit peut
devenir le précurseur des fièvres scar-
latines, de la rougeole, de la diphtérie,
de la coqueluche et autres maladies
de l'enfance, dont les complications
sont souvent fatales. Allez-vous né-
gliger de traiter ce rhume à son début
et compromettre ainsi l'existence de votre enfant ?

Ces remèdes domestiques que vous avez l'habitude de lui donner
seront-ils assez puissants pour détruire les microbes dangereux
implantés dans son système ? Un remède efficace, éprouvé, ne vous
coûtera pas plus cher et lui assurera une prompte guérison. Donnez
lui dès les premiers symptômes quelques doses du

SIROP GAUVIN

En vente
partout

Pour le RHUME

25 cts la
bouteille

C'est un remède d'une efficacité absolue, inoffensif, agréable au goût,
qui guérit adroitement votre enfant et le sauvera des pires maux.
Toute mère prudente devrait toujours en avoir une bouteille à la
maison; elle s'évitait ainsi bien des peines.

EMPLOYEZ-LE EN TOUTE CONFIANCE, car il est préparé, d'après
les formules de médecins célèbres, par M. Gauvin, chimiste canadien
dont la réputation est universelle.

IL SAUVA SON ENFANT.

"Dernièrement mon petit garçon fut pris d'un gros rhume qui dégénéra
en bronchite, je lui fis prendre un sirop pour le rhume que j'avais à la
maison, mais sans bons résultats. Le médecin lui donna une pres-
cription; mais les symptômes ne disparaissaient pas et je commençai à
avoir des craintes à son sujet, lorsqu'une voisine me recommanda le
Sirop Gauvin pour le Rhume. Quelques doses de ce sirop suffirent pour
calmer ses douleurs et sa toux et lui donner quelques repos. Graduelle-
ment, son influence de ce sirop bienfaisant l'enfant, les autres symptômes
disparurent et au bout de quelques jours mon enfant était sauvé."

M. O. FORTIER, 358 rue Frontenac, Montréal.

Le Sirop d'Anis

POUR LES
GAUVIN ENFANTS

Soulage toux, douleurs
de la dentition, indigestion,
t

BULLETIN DE GUERRE

Guide quotidien pratique à l'usage des jardiniers des cours urbaines ou des lots vacants qui travaillent à la surproduction des vivres.

Préparé par la Commission des Villes du Canada en collaboration avec des experts de la Ferme Expérimentale.

LE BESOIN.

L'Europe est de court de 500,000,000 de minots de blé. Les Etats-Unis et le Canada sont arriérés de 34,000,000 de minots de blé dans leur service d'exportation de ce continent en vue d'augmenter la difficulté de la rareté des vivres. Le surplus que nous avons a été épais depuis longtemps. Chaque minot de blé que nous consommons maintenant, est autant de blé que nous enlevons de la bouche de ceux qui ont plus besoin que nous.

Cette année, il va nous falloir manger des légumes au lieu de pain. Nous pouvons faire cela. Les jardins de guerre du Canada l'ont fait. Ils ont ajouté à la richesse de ce pays, environ 300,000,000. Aux Etats-Unis, l'année dernière, les jardins de guerre ont produit, dit-on, des substances alimentaires pour une valeur approximative de \$350,000,000. Le nombre de jardins, soit dans des cours urbaines ou dans des lots vacants, était de près de trois millions. Cette année on calcule qu'il y aura cinq millions de ces jardins de guerre. Comment se fait-il que les Allemands ont pu maintenir leur approvisionnement de vivres? A cause de ses millions de jardins de guerre, surtout depuis les deux dernières années. Il en a eu de menus en Angleterre, en France et en Italie, où chaque femme, chaque garçon et chaque fille cultivait son petit jardin de guerre. Même les soldats cultivaient leurs petits jardins. L'armée anglaise a même ordonné que chaque pouce de terrain disponible, même s'il se trouvait dans une zone susceptible d'être bombardée, soit cultivé. Ceci veut dire un chiffre additionnel d'au moins un million de petits jardins. S'ils peuvent faire cette culture, il y a pas de raison pour que la même chose ne se fasse pas en Canada. Chaque livre de pommes de terre, de fèves, de pois, de choux, de panais ou autres légumes, qui sera cultivée cette année, contribuera à augmenter indirectement le volume des produits alimentaires exportables et dont on a un si grand besoin en Europe.

Les principaux outils dont on a besoin pour les travaux de culture des jardins, sont une pioche, une bêche, un râteau, une truelle. Il faut faire d'abord usage de la pioche dans la préparation du terrain, après quoi on peut se servir de la bêche pour défrayer les moindres terres, puis servir le râteau pour le nivellement. Il est important d'avoir tout le temps à sa portée, les outils dont on a besoin. Réservez un endroit spécial pour garder vos outils de jardiniers, et ne manquez jamais de les déposer toujours au même endroit. Enduisez de graisse, de temps en temps, la pioche et la bêche afin de prévenir l'accumulation de la terre sur ces outils, et la rouille qui ronger le métal et le détruit. Un arrosoir est aussi un accessoire des plus utiles dans les jardins. La commission des Villes du Canada, avec la collaboration de la Ferme Expérimentale d'Ottawa, publiera un bulletin quotidien qui donnera aux amateurs qui cultivent des jardins potagers, tous les renseignements utiles dont ils ont besoin.

COMMUNIQUE ALLEMAND

(Cable de la Presse Associée)

Berlin, via Londres, 30. — Voici ce qu'annonce le communiqué officiel de Berlin, aujourd'hui.

Des engagements d'infanterie ont eu lieu aujourd'hui dans des secteurs isolés du champ de bataille des Flandres. Au nord de Voormezele et Viersstraat, nous avons capturé plusieurs tranchées anglaises. Quelques-uns de nos détachements, qui avaient pénétré dans les lignes ennemies près de Loere, sont venus en contact avec des contre-attaques françaises.

Au cours du combat, l'ennemi réussit à s'établir dans Loere, mais tous ses efforts pour avancer plus loin furent vains.

L'artillerie est fort active. Elle a tonné toute la journée, sur tout le territoire de Kemmel et elle ne s'est arrêtée que ce soir.

Sur le front macédonien, entre la Variaz et le Doir, l'ennemi après avoir bombardé nos positions pendant plusieurs jours, a lancé une forte attaque, mais celle-ci a été brisée devant nos lignes.

COMMUNIQUE ITALIEN

(Cable de la Presse Associée)

Rome, 30. Le communiqué officiel du War Office, aujourd'hui, se lit comme suit :

Nos troupes d'assaut ont mis en déroute des forces ennemies supérieures en nombre sur le plateau italien Asiago, et leur ont infligé de lourdes pertes au cours d'un engagement qui eut lieu dans le village de Stoccardo.

Des détachements italiens et anglais ont capturé des prisonniers à l'est de Canore et dans la vallée Grims.

Par ailleurs une patrouille ennemie a été repoussée à Malga Costalunga.

L'artillerie continue de faire feu comme d'habitude sur tout le front.

LES MILLIARDS EMPRUNTES PAR L'ALLEMAGNE

(Cable de la Presse Associée)

Amsterdam, 30. — Des dépêches de Berlin annoncent que le docteur Rudolf Pavenstein, président du Bank Imperial d'Allemagne, a dit à une assemblée du bureau des directeurs de la banque, lundi, que les emprunts pour la guerre allemande s'élevaient à 14,776,000,000 de marks, soit 1,750,000,000 de marks plus élevé que le record établi lors du sixième emprunt. Il a ajouté que les souscriptions des soldats au front avaient été plus grandes encore.

Le docteur Pavenstein a dit que des crédits de guerre, au montant de 124,000,000,000 de marks qui ont été votés jusqu'à présent, 87,730,000,000 de marks ont été souscrits au moyen d'emprunts à longs termes.

POUR JETTERAIT SES RESERVES DANS LA BALANCE

Le Conseil de Guerre interallié se réunira aujourd'hui à Paris. — Accalmie dans la bataille des Flandres

L'ENNEMI REDOUTE L'ARRIVEE DES AMERICAINS

Le champ de bataille des Flandres est entièrement couvert d'uniformes gris. preuve que les derniers combats ont été rudes et coûteux pour l'ennemi. Il y a eu accalmie ces derniers jours sur ce front. Les Anglais et les Français maintiennent leurs positions avec fermeté et attendent avec confiance la prochaine attaque. A partir de samedi jusqu'à une heure avancée dans la nuit de dimanche les forces du général von Arnim ont de nouveau tenté de rompre les lignes anglaises sur le saillant d'Ypres et de déloger les Anglais et les Français des hauteurs qu'ils occupent au sud-ouest, mais partout leurs efforts furent vains. Toutefois soyons braves, ils ont bien atteint leur but en s'emparant de Loere, mais malheureusement pour eux les Français par suite d'une furieuse contre-attaque les en ont chassés, et repris possession du village. Dans la région montagneuse un peu au nord de Loere, les Anglais ont également repoussé l'ennemi sur plusieurs points, notamment sur le territoire entre Kemmel et La Clytte.

Les dernières opérations allemandes dans les Flandres n'ont pas eu l'éclat des précédentes, et ceci est très visible depuis dimanche.

Les attaques de l'ennemi sur la partie septentrionale environnant Amiens ont été également infructueuses de même qu'aux environs de Noyon.

Les Anglais ont avancé leur ligne de combat à l'est du village de Villers-Bretonneux, situé directement à l'est d'Amiens.

Quant aux Français ils ont repris leurs positions perdues récemment dans le secteur de Noyon. Les Allemands continuent de couvrir d'obus les positions anglaises et françaises des différents secteurs, mais les canons des Alliés ne manquent pas de leur rendre la pareille.

Bien que la présente halte puisse sembler être le prélude d'une grande attaque, à laquelle le général Foch emploierait ses réserves, il n'est pas avéré que telle soit l'intention du commandant en chef des armées alliées.

Il n'est pas improbable toutefois que des mesures tendant à changer la marche de la bataille occuperont une place prédominante dans la discussion qui aura lieu lors de la réunion à Paris du comité de guerre interallié, fixée pour mercredi et à laquelle les représentants américains, français, anglais et italiens seront présents.

Sur tous les différents théâtres de la guerre exception faite pour celui de l'Occident, le calme règne en attendant qu'il s'agit du combat.

Sur tout le front italien, le bombardement se continue de part et d'autre et des escarmouches sans grande importance se produisent ici et là. De nouveau les Serbes ont fait une incursion dans les positions ennemies et annihilé ceux qui les gardaient.

De plus, les Serbes ont magnifiquement défendues contre les Bulgares les positions qu'ils ont enlevées à ces derniers la semaine dernière.

D'après une nouvelle suisse, l'empereur-roi d'Autriche-Hongrie tend de nouveau la branche d'olivier en implorant la paix, mais cette fois c'est dans la direction de l'Italie, dit-on.

On dit qu'il s'est adressé à l'Italie la priant dans son propre intérêt de prendre en considération cette offre de paix.

La presse allemande et autrichienne commence à redouter la participation américaine qu'elle méprisait pourtant au début.

« Il nous faut hâter la victoire avant l'arrivée des forces américaines », dit-elle en substance.

LES JOURNAUX FRANCAIS VOIENT ANGUILE SOUS ROCHE

LA PRESSE FRANCAISE CONSEILLE A SES LECTEURS DE NE PAS TROP AJOUTER FOI AUX DEPECES ANNONÇANT LE RETABLISSEMENT DU TSARISME EN RUSSIE.

(Dépêche de la Presse Associée)

Washington, 30. — Les rapports venus récemment de Finlande par voie de Copenhague à l'effet qu'une révolution avait éclaté à Petrograd et que le tsarisme était rétabli émanant de Berlin, pensent les journaux français, comme on peut le voir par une dépêche officielle de France reçue aujourd'hui.

Le lecteur français est averti de prendre cette nouvelle sous toute réserve puisqu'elle n'a pas été confirmée dans les dernières dépêches de Finlande ou de Moscou ou des ambassadeurs alliés.

« Les journaux français, dit la dépêche, reçoivent avec une grande réserve la nouvelle lancée par les agents de l'Allemagne, à l'effet que des troubles sérieux auraient éclaté à Petrograd et qu'une restauration monarchique suivrait vraisemblablement en faveur de l'ex-tsarévitch, Alexis Nicolaïevitch. »

Le « Petit Journal » dit :

Il faudrait tout au plus être prudent dans tout ce affaire, parce que c'est dans le plus grand intérêt de l'Allemagne que des troubles éclatent.

Aux quatrièmes généraux anglais en France, 30. (via l'agence Reuters, Ottawa). — L'ennemi menace hier par les Allemands dans les Flandres est certainement la plus puissante qu'il ait eu depuis le début de la guerre.

Il est dit pour ce faire puiser environ 30 bataillons dans leurs réserves, pour les adjoindre aux nombreuses divisions qu'ils avaient déjà à la ligne de combat.

Les Français ont bien fléchi en un certain endroit et cédé quelque terrain, mais des renforts arrivés au bon moment ont vite fait de regagner les positions perdues.

Ce qu'il y eut de consolant dans la bataille d'hier, ce fut que les Alliés n'employèrent que peu d'hommes relativement pour tenir l'ennemi en échec. Vers 11 h 30 de l'avant-midi, l'ennemi, qui avait pénétré dans les lignes ennemies près de Loere, s'est établi dans le village de Stoccardo.

Des détachements italiens et anglais ont capturé des prisonniers à l'est de Canore et dans la vallée Grims.

Par ailleurs une patrouille ennemie a été repoussée à Malga Costalunga.

L'artillerie continue de faire feu comme d'habitude sur tout le front.

MENACE DE REVOLUTION EN AUTRICHE-HONGRIE

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. — Une dépêche communique par l'agence Reuters, dit qu'il n'y a pas à s'y méprendre, la révolution est près d'éclater en Autriche-Hongrie. Cette nouvelle que l'agence tient de source serbe porte que le mouvement révolutionnaire s'affirme de plus en plus chaque jour.

Les Serbes, les Croates et les Slovaques, ont fait un plébiscite par lequel ils demandent leur union avec la Serbie et le Monténégro, en vue de former un état indépendant sous la direction du roi Pierre de Serbie. Le prince archevêque de Carniole est à la tête de ce mouvement.

« Des démonstrations d'un caractère sérieux ont lieu dans les provinces jugoslaves », dit encore la dépêche.

Elle ajoute : « Maintenant nous arrivons à la nouvelle que sur requête du gouvernement autrichien, et avec la sanction du Pape, le Nonce à Vienne, a institué une enquête disciplinaire en vue d'investiguer l'attitude prise par l'archevêque de Carniole. On s'attend à des événements graves. »

La compagnie des Tramways accuse réception d'une somme de \$10 reçue le 29 avril et d'une autre de \$1 le 27, comme rétribution.

ACCIDENT AU CANAL LACHINE

Hier après-midi, le navire « Henry B. Hall », appartenant à Willson et Patterson s'est frappé contre les portes des écluses du canal Lachine et quatre d'entre elles furent emportées. La force du courant qui s'établit ensuite dans le canal fut la cause des dégâts aux trois autres écluses.

Le canal fut rempli lundi et ouvert hier à la navigation.

Le navire était léger et montait le courant quand il frappa les portes. No 1, au pied de la rue St-Pierre, l'eau s'engouffra ensuite avec une telle force que les autres écluses furent aussi emportées.

On dit que le vent y est pour beaucoup dans cet accident.

La navigation ne sera pas pour cela interrompue; les navires auront qu'à passer par le nord.

Les fonctionnaires du canal furent immédiatement dépêchés sur les lieux et les réparations furent prises sur le champ pour réparer les dégâts.

DILLON REMPLACE REDMOND

(Cable de la Presse Associée)

Dublin, 30. — Le Directeur National de la Ligue Union Irlandaise, a élu aujourd'hui, John Dillon, successeur de feu John Redmond. Une résolution a été adoptée à l'unanimité, protestant contre l'application de la conscription et déclarant qu'une telle tentative dans les circonstances présentes n'aboutirait qu'à un échec. La résolution fait appel à tous les membres de la ligue dans tous les pays pour renforcer et étendre son organisation en vue de coopérer d'une façon efficace avec la conférence de Mansion House dans la résistance contre l'application de la conscription en Irlande.

« Les câblagrammes ajoutent que la disette de vivres en Autriche entraine-tout probablement un mouvement sympathique de la population en général au cas où un soulèvement serait entrepris. »

Le président de la commission des vivres d'Autriche vient de publier un exposé très pessimiste de la disette de vivres, nous annonce une dépêche diplomatique officielle de Berne et plusieurs autres dépêches officielles du même endroit annonçant qu'il y a une réunion du comité des vivres du Reichstag et que l'on a discuté la question de réduire la ration de pain en Allemagne. Il n'y a pas eu d'autre action de prise, mais un communiqué du gouvernement fait savoir au peuple qu'il ne doit pas trop compter sur ce que l'Ukraine pourrait produire. On dit que ce communiqué a été publié dans le seul but de préparer la population à de nouvelles restrictions prochaines.

Des câblagrammes d'Italie indiquent que l'Allemagne resserre ses griffes sur l'Autriche, maintenant que le roi Charles est sur le trône pour empêcher le peuple irrité de se révolter. Les journaux autrichiens contrôlés par les Allemands demandent que les terres qui ont été prises en Italie soient confisquées et distribuées aux colons allemands et que les écoles allemandes soient rouvertes dans le district et que le clergé soit entièrement allemand.

NOUVELLES DES CHEMINS DE FER

NOMINATIONS AU GRAND TRONC

M. J. W. Farrell vient d'être nommé directeur de trains pour le district No 1 du chemin de fer Grand-Tronc, avec ses quartiers généraux à Island Pond, Vt.

M. N. P. North vient d'être nommé directeur de trains pour les districts Nos 2 et 3 avec quartiers généraux à Richmond, Qué.

La position d'assistant directeur de trains pour les districts Nos 1 et 2 a été supprimée.

LES EMPLOYÉS CIVIQUES DE WINNIPEG

(Dépêche de la Presse Associée)

Winnipeg, 30. — Par suite d'une décision prise par le Conseil Municipal hier, il sera payé un bonus de guerre à tous les employés civils.

LA SAISON DE LA TRUITE

C'est aujourd'hui que la truite russe commence à mordre... En d'autres mots, c'est l'ouverture de la saison de la truite. Mais il n'y aura pas beaucoup de captures d'ici une dizaine de jours encore en attendant qu'il s'agit de la pêche. M. J. R. Innes, secrétaire de l'association protectrice de chasse et de pêche pour la province, dit que suivant les derniers rapports, les grands lacs sont libres de glace, mais les petits lacs en sont encore couverts. Il estime que la pêche ne commencera réellement que le 12 mai cette saison.

Il dit aussi que la saison sera meilleure que les deux précédentes.

Les autres poissons qui pourront être pris à la ligne dans quelques semaines sont le doré, le brochet et l'achigan, 16 juin.

LE BILL DU HOME RULE

Londres, 30. — Vu que le comité du recrutement n'a pas terminé son travail, le bill du Home Rule qui devait être soumis aux Communes jeudi est renvoyé à une date indéterminée.

LE MAROC ET L'ALLEMAGNE

Le correspondant du « Times » à Tanger donne des détails suggestifs sur les projets de l'Allemagne en ce qui concerne le Maroc, au cas où elle serait victorieuse sur le front occidental. Ils se révèlent dans les propositions qu'elle a faites à Râissouli, chef de la résistance des indigènes contre les Espagnols.

Ces propositions se résument comme suit :

(1). A l'annonce de la victoire allemande en France, une révolution des tribus dans le protectorat français sera déclenchée. Ces tribus dissidentes seront payées par l'Allemagne et encouragées par d'importants contingents de la zone espagnole, dont la soldes sera garantie par l'Allemagne. Cette révolution doit comprendre le massacre et l'extermination des sujets de toutes les Puissances alliées et doit être suivie d'une déclaration de l'indépendance du Maroc et de la nomination d'un sultan pro-allemand.

(2). Le pouvoir de l'Allemagne sera tel que l'Espagne, déjà troublée par son manque de succès dans la pacification de sa zone, sera forcée de céder, au début, son administration, ensuite sa souveraineté actuelle à l'Allemagne, moyennant une indemnité.

(3). Râissouli sera nommé sultan ou vice-roi indépendant, avec pouvoir absolu sur les provinces septentrionales, de la frontière algérienne jusqu'à Tanger et Larache, et s'étendant à l'intérieur jusqu'aux montagnes au nord de Fez, à Taza et Oujda.

(4). Le restant du Maroc, de Fez jusqu'aux limites méridionales, sera soumis à un autre sultan choisi par l'Allemagne.

(5). Le district de Sus, qui est supposé être riche en mines, sera cédé dans son entier au Syndicat Mannemann, ainsi qu'à d'autres compagnies minières allemandes.

(6). Râissouli et le sultan de la partie méridionale participeront largement dans les profits et redans sur toutes les entreprises minières des Allemands dans leurs districts respectifs.

(7). L'administration civile et l'armée du Maroc seront placées sous la direction d'Allemands nommés par le Kaiser.

LE PROLETARIAT MENACE DE SE REVOLTER EN AUTRICHE

DES CABLOGRAMMES DE BERNE LAISSENT ENTENDRE QU'IL Y AURA DE GRAVES DESORDRES AUJOURD'HUI EN AUTRICHE. — L'ALLEMAGNE RESSERRE SES GRIFFES SUR L'AUTRICHE.

(Cable de la Presse Associée)

Berne, 30. — Suivant des rapports reçus ici aujourd'hui, le parti socialiste autrichien vient de lancer un manifeste où il déclare qu'il est « fatigué d'une guerre qui a entraîné des souffrances innombrables pour le prolétariat de tous les pays. »

« Le 1er mai, jour des ouvriers européens, nous paraderons dans les rues et ferons des démonstrations en faveur de la paix et nous montrerons à nos gouvernants que les Autrichiens ne visent aucune conquête. Ils ne veulent qu'une paix conciliatrice basée sur la réconciliation de toutes les nations. »

Telle est en substance la déclaration du manifeste qui demande, de plus, aux socialistes et aux ouvriers trade-unions de ne pas travailler le 1er mai.

Washington, 30. — Des rapports sont parvenus dans la capitale américaine aujourd'hui indiquant qu'il y aura de grandes démonstrations socialistes le 1er mai (aujourd'hui) derrière les lignes ennemies.

En Autriche particulièrement, les ouvriers, les étudiants, les Slovaques et les Tchèques menacent de faire du 1er mai une journée inoubliable dans l'histoire de la guerre.

Des dépêches diplomatiques indiquent que la chose se fera probablement. Les câblagrammes officiels d'Amsterdam déclarent que des démonstrations, qui devaient chaque jour de plus en plus graves, se déroulent à Prague et plusieurs étudiants ont été arrêtés et quelques-uns ont été tués. Ces nouvelles annoncent aussi que l'hostilité contre les Allemands devient plus grande chaque jour.

« Les câblagrammes ajoutent que la disette de vivres en Autriche entraine-tout probablement un mouvement sympathique de la population en général au cas où un soulèvement serait entrepris. »

Le président de la commission des vivres d'Autriche vient de publier un exposé très pessimiste de la disette de vivres, nous annonce une dépêche diplomatique officielle de Berne et plusieurs autres dépêches officielles du même endroit annonçant qu'il y a une réunion du comité des vivres du Reichstag et que l'on a discuté la question de réduire la ration de pain en Allemagne. Il n'y a pas eu d'autre action de prise, mais un communiqué du gouvernement fait savoir au peuple qu'il ne doit pas trop compter sur ce que l'Ukraine pourrait produire. On dit que ce communiqué a été publié dans le seul but de préparer la population à de nouvelles restrictions prochaines.

Des câblagrammes d'Italie indiquent que l'Allemagne resserre ses griffes sur l'Autriche, maintenant que le roi Charles est sur le trône pour empêcher le peuple irrité de se révolter. Les journaux autrichiens contrôlés par les Allemands demandent que les terres qui ont été prises en Italie soient confisquées et distribuées aux colons allemands et que les écoles allemandes soient rouvertes dans le district et que le clergé soit entièrement allemand.

“LES SINGULARITEZ DE LA FRANCE ANTARCTIQUE”

Parmi les anciens ouvrages sur le Canada que M. Victor Morin a eumérés hier dans la très substantielle allocation qu'il a prononcée à l'occasion du 60e anniversaire de la Société Historique de Montréal, se trouvait le curieux livre d'André Thetvet intitulé « Singularitez de la France antarctique. » Par une remarquable coïncidence, nous recevons aujourd'hui même de M. André Doderet, un de nos amis de France, un très intéressant article sur l'ouvrage d'André Thetvet, et nous sommes heureux d'en faire bénéficier nos lecteurs.

« Il nous soit permis de vous parler, aujourd'hui, d'un petit livre tout à fait amusant et rare, très fantasmatique et très ancien. Le titre seul ne saurait manquer d'éveiller votre curiosité : « Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et îles découvertes de notre temps. » L'ouvrage parut pour la première fois à Paris en 1545 ; l'exemplaire que j'ai entre les mains fut imprimé en 1556, à Anvers, par les soins de Christophe Plantin, sous l'enseigne de la Licorne d'or.

L'auteur, André Thetvet, « natif d'Angoulême », était un fort honnête et naïf cordelier qui pour tromper l'ennui du couvent, lisait avec passion tous les ouvrages des voyages. Avidé de voir et d'apprendre, il fut autorisé à visiter l'Italie. Grâce aux libéralités du Cardinal de Lorraine il put s'embarquer pour la Grèce et gagner l'Asie Mineure. En 1556, ayant fait la connaissance de l'aventureux Chevalier de Villegagnon, l'accompagna au Brésil où il s'agissait de fonder une colonie... protestante ! Notre cordelier, comme on le voit, avait les idées larges.

Dès son arrivée, il tomba malade ; rétabli seulement l'année suivante il se rembarqua pour la France, pays qu'il s'apprêtait à décrire et qu'il connut seulement par les récits de marins toujours prêts à mentir et à surprendre son excessive bonne foi.

Certaine légende voudrait que Thetvet eût été l'introduit du tabac en France ; ne convenait-il pas de prononcer, pour le moins, son nom à l'heure où la plante précieuse nous fait un peu défaut ?

C'est d'après nature, cependant, mais toujours avec une fantaisie charmante que le bon moine nous décrit la première partie de son voyage. C'est plus tard qu'il sera plaisant de le voir méler l'Afrique à l'Asie, l'Océanie à l'Amérique, s'embrouiller dans les géographies et se perdre dans les géographies de la planète.

Il aperçoit d'abord « Gibraltar » touche les « îles Fortunées », maintes fois appelées Canaries, admire l'énorme, parait-il, le vin des « îles de Madère » et décrit en savant les arbres merveilleux qui ombragent la rivière Senegal.

Enfin, c'est le promontoire de Bonne Espérance et l'arrivée aux « Indes américaines ou France Antarctique ». La comparaison est heureuse entre le rhinocéros et la licorne ; et il fait beau voir les sauvages du pays poursuivre à coups de flèches les très étranges poissons du fleuve « Ganabara ». Mais ce sont bientôt de tout à fait savoureuses remarques sur la religion, sur les mœurs des indigènes, d'ailleurs « bien formez et proportionnez de leurs membres... de haute stature, dispos et alertes, peu sujets à maladie, sinon qu'ils reçoivent quelques coups de fleches en guerre ». Ils ont horreur de la viande humaine, parait-il, se tiennent en mangeant et, contre l'opinion générale, ne sont point « pelus ». Ils estiment la science des magiciens, cédant à la superstition tout en confessant l'immortalité de l'âme. Ils sont courageux, se livrent d'héroïques combats, doivent leurs ennemis avec toutes sortes de raffinements et de politesses.

Ces descriptions infiniment mignones, s'entremêlent d'impayables études sur la faune, les paysages et la flore de ces régions, voire sur l'« espicerie », les « venaisons et sauvagines que prennent ces sauvages ». Un chapitre tout entier est consacré à la rivière des Amazones autrement dit Aurelane par laquelle on peut naviguer aux frais des Amazones et en la France antarctique.

Ensuite, c'est « l'Inde péninsulaire » ainsi nommée « l'an mil cinq cents douze, par ceux qui la découvrirent ».

« Il y a trois ans, je commençai à me sentir malade et fatigué, et je souffrais beaucoup de fièvre et des reins. Ayant lu les guerres dues à « Fruit-a-tives », je pensai que je devais les essayer. Le résultat fut surprenant. »

« Je n'ai pas eu une heure de maladie depuis que j'ai commencé à prendre les « Fruit-a-tives », et je connais maintenant ce que j'ignorais depuis bien des années : une constitution saine et une pensée libre. »

WALTER J. MARRIOTT.

50e la boîte, 6 boîtes pour \$2.50 la boîte d'essai 25c. Chacune des boîtes envoyée ou par la maille en envoyant le coût à Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

« Les documents publiés et que l'on voit enregistrés dans la totalité des travaux réalisés par la direction générale de la statistique nationale montrent le mouvement qui s'est produit dans notre commerce extérieur pendant les neuf derniers mois de l'année. Nous croyons opportun de reproduire les informations officielles qui sont complètes et qui étudient à fond l'évolution de nos échanges internationaux. »

La valeur effective des importations, dit le dernier bulletin de la Direction générale de la statistique, s'élève dans les neuf premiers mois de l'année courante, à 249 millions 845,214 piastres.

C'est-à-dire 25,623,691 en moins que pendant la même période de l'année précédente. Les exportations s'élèvent à 414,028,386 piastres, ou, en augmentation de 26,024,552 sur la période égale de l'année antérieure.

L'importation du métal, dans ces neuf mois, atteint 26,789,026 piastres, ou, en diminution de 7,708,331, le chiffre de l'année précédente pendant le même temps.

Le solde réel de la balance commerciale des neuf premiers mois de l'année donne un total de 164,183,172 piastres ou en plus, comme le montre le tableau numérique que l'on peut consulter à la fin de ce travail.

L'importance des chiffres du commerce extérieur par rapport aux échanges économiques augmente cette année comme conséquence de la réduction des opérations sur les valeurs.

Le chiffre correspondant aux capitaux transformés en industries en Argentine s'élève, selon la statistique nationale à la somme de 1,577,692,295 piastres (4,218,461,508 fr.) ; soit compris dans ce chiffre tous les établissements existants, quelle que soit leur importance, pourvu qu'ils occupent de l'extraction ou de la transformation de la matière première. Loin d'être exagéré, ce chiffre, selon les directeurs mêmes du cens, est peut-être inférieur de 30 p.c., au chiffre réel qui pourrait bien être arondi en 2 milliards de piastres, soit : 4 milliards 800 millions de francs.

En comparant ces chiffres avec ceux qui ont été donnés par le cens de 1895, on trouve une augmentation de 1,460,284,929 piastres en monnaie nationale en dix-neuf années (3,504,683,629 francs), soit une augmentation relative de 446 p.c. A lui seul, le nombre des entreprises s'est accru de 102 p.c. Il se dégage en effet de ce chiffre que l'importance des nouvelles fabriques et usines a augmenté de plus de 400 p.c. depuis 1895, et la preuve en est également dans le chiffre du capital de chaque entreprise qui fut, en 1895, de 13,600 piastres (32,640 francs) et en 1914, de 26,250 piastres (87,000 francs), c'est-à-dire supérieur au premier de 166 p.c.

Il est intéressant de noter la valorisation des céréales pendant les dernières années. En 1917, la valeur moyenne du blé est de 66 piastres ou la tonne, valeur jusqu'alors inconnue dans le pays, puisque, en 1915, elle atteignait 52,81,

IL FAUT 980 MILLIONS AU GOUVERNEMENT

(Suite de la 1ère Page)

emprunts domestiques et le paiement de nos dépenses de guerre, et aussi avec notre production et notre commerce d'exportation à l'étranger. En principe le commerce et l'échange de produits et le paiement d'achats à l'étranger doit être fait par la vente de nos produits et de nos valeurs à l'étranger.

Chez nous, l'or n'est pas un facteur dans le commerce international. Nous savons tous que la guerre a dérangé le cours naturel du commerce rendant impossible le rajustement des différences d'une façon normale. Avant la guerre, le Canada avait une balance commerciale favorable en Grande-Bretagne par la vente de ses produits et de ses valeurs, pendant que nous avions toujours eu une balance défavorable aux Etats-Unis. Cette dernière balance a toujours été soldée à Londres par les crédits que nous avons là.

Les dernières phases de la guerre ont matériellement changé la position de la Grande-Bretagne et l'ont obligée à faire d'immenses achats de matériel de guerre et de vivres de ce côté de l'Atlantique, pendant que ses exportations ont diminué.

Elle est devenue un pays acheteur et n'est plus une nation qui prête de l'argent, mais qui en emprunte. En 1917-1918, nous avons une balance commerciale défavorable en Grande-Bretagne d'environ 790 millions pendant que notre balance défavorable aux Etats-Unis était de 350 millions.

A cause des achats énormes de l'Angleterre pour elle et pour ses alliés, les ressources liquides ont été épuisées au cours des trois premières années de la guerre, de sorte qu'en juillet 1917, elle fut obligée de négocier des emprunts et d'obtenir des crédits pour ses achats au Canada. Autrement il lui aurait été impossible de ne rien acheter ici.

Cette condition eût été désastreuse pour notre commerce et nos industries et pour obvier à cette difficulté, le gouvernement a consenti à avancer à la Grande-Bretagne la somme de 25 millions par mois afin qu'elle puisse continuer ses achats, ici, et maintenir notre commerce et nos industries en activité. De plus, pour le même motif, les banques ont consenti à la Grande-Bretagne des avances pour un montant de \$200 millions sur la garantie de billets du trésor impérial. De plus, les Etats-Unis ont bien voulu établir un crédit à la Grande-Bretagne pour ses achats au Canada. Cet arrangement durera toute l'année. D'un autre côté, pendant que le gouvernement canadien faisait des avances à la Grande-Bretagne, celle-ci défrayait les dépenses de nos troupes en Angleterre et en France. Les sommes payées de ce chef sont inférieures aux paiements que nous avons faits pour la Grande-Bretagne de cent millions de piastres, et nous avons cette somme à notre crédit de l'autre côté.

BALANCE COMMERCIALE DEFAVORABLE

Voilà la situation financière du gouvernement au sujet de la guerre et du commerce pour cette année. Il y a une autre difficulté à laquelle le peuple canadien doit faire face. Il doit solder la balance commerciale adverse aux Etats-Unis ainsi que le principal et l'intérêt des emprunts échus. De plus, il doit payer pour toutes les importations venant d'Angleterre, nonobstant le fait que nous sommes son créancier, et il doit payer le fédéral dû au peuple de la Grande-Bretagne, ce qui se monte à 135 millions par année. Ses obligations diverses placent le gouvernement et le peuple du Canada dans une position anormale.

L'an dernier, notre position était relativement moins onéreuse. Au commencement de l'année 1917, l'Angleterre pouvait payer pour une partie de ses achats, et de plus, le Canada a pu négocier aux Etats-Unis un emprunt de \$185 millions ce qui a diminué d'autant notre balance adverse, en ce pays. En 1918, en autant qu'il est à ma connaissance, il nous est défendu de vendre des valeurs d'aucune sorte aux Etats-Unis, et de ce chef, notre situation est plus désavantageuse que l'an dernier dans le règlement de nos achats américains, et, comme de raison, la Grande-Bretagne ne peut payer aucune partie de ses achats canadiens.

Le principe des nations pendant la guerre nous enseigne que tous les problèmes changent dès qu'ils sont abordés. Il se peut que nous puissions encore vendre en une certaine proportion nos valeurs aux Etats-Unis et ce qui achèterait pour nous plus de nous que l'an dernier. Nous devrions, comme peuple, acheter moins des Etats-Unis. De plus, la Grande-Bretagne peut faire certains arrangements avec les Etats-Unis pour amoindrir la différence du change qui existe actuellement.

NOS OBLIGATIONS EN 1918-1919

Avec ces faits devant la Chambre, il serait peut-être intéressant de considérer ce que seront directement ou indirectement les obligations du gouvernement pour cette année. Nous devons donc, pour l'année 1918-1919, avoir comme sommes suivantes: Pour budget civil, \$280,000,000; pour dépenses de guerre, \$245,000,000.

Pour avances au gouvernement impérial payant nos exportations à la Grande-Bretagne, \$325,000,000. En tout, \$850,000,000.

Pour couvrir ces obligations, il y aura un revenu, \$270,000,000. Avances par la Grande-Bretagne pour l'entretien de nos troupes en Europe, environ \$300,000,000.

Les conditions actuelles, dit M. MacLean ne permettent point d'appliquer aussi rigoureusement qu'on peut le faire en temps normal, les principes reconnus les meilleurs en fait d'impôts. Les difficultés de commerce de transport, de fabrication, de conditions économiques générales influent tellement sur la production qu'il faudrait être bien téméraire aussi pour prédire un résultat précis de tout impôt. Ainsi il ne faudrait pas être surpris si l'année courante se terminait par un déficit de plusieurs millions de piastres dans les revenus de la douane.

LES TAXES

Après avoir rappelé les taxes imposées durant la vacance par arrêté en conseil, à savoir sur le Pacifique Canadien dont on espère une contribution de \$7,000,000 et sur les compagnies de saison qui devront payer au trésor public la moitié de leurs bénéfices, 7 et 15 pour cent, et les bénéfices de 15 pour cent, le ministre des Finances annonce que le gouvernement propose de modifier la clause 5 de la loi des profits de guerre, de façon à toucher les compagnies capitalisées entre \$25,000 et \$50,000 qui étaient exemptées jusqu'à présent. Ces compagnies devront payer 25

pour cent de leurs profits en sus de 10 pour cent, qu'elles soient incorporées ou non.

Ici, le ministre des Finances résume les modifications à la loi de l'impôt sur le revenu qu'on trouvera précisées ailleurs, et cite le tableau suivant en exemple des changements apportés par les amendements. Il résume aussi les modifications au régime qu'on trouvera au sujet et qu'on trouvera plus loin en faisant remarquer que l'importation du thé pour consommation domestique s'élève à \$30,000,000 par année et qu'une taxe de revenu de 10 sous la livre sera imposée sur le thé en stock le 30 avril courant en vue d'une quantité de 1000 livres.

Cette dernière taxe est motivée par le fait que l'importation du thé dans les derniers trois mois fut moindre que durant six mois des années antérieures.

L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LE THE

L'imposition d'une taxe sur le thé appelle une modification des droits sur le café et la chicorée. Le droit de douane sur le café vert sera donc de 5 sous d'après le tarif préférentiel et de 7 sous d'après le tarif général.

LA CONFIANCE EN L'AVENIR

Laissez-moi vous dire, déclare M. MacLean en terminant, que nous pouvons regarder l'avenir avec courage et confiance. Combien nos conditions sont favorables comparées à celles des nations belligérantes. Nous n'avons pas d'armées qui se disputent la maîtrise de notre sol. Nos ressources naturelles sont immenses. L'immigration est temporairement arrêtée, mais peu après la guerre recommencera notre expansion de jours passés et notre fardeau financier paraîtra alors moins lourd.

Nous avons pris d'énormes responsabilités et nous nous en acquittons en la manière qui convient à notre pays, à notre cause et à notre race.

De cette guerre dépendront l'avenir de notre pays de même que le sort de la civilisation et des institutions démocratiques et le prix de la victoire ne peut être trop élevé. Nous avons déjà joué un rôle distingué et noble dans ce conflit titanique et notre peuple continuera à fournir les ressources nécessaires à l'accomplissement de ce rôle.

Nous attendons les événements à venir, non sans anxiété, non sans une claire compréhension de nos devoirs, mais avec la ferme résolution d'utiliser nos forces jusqu'au maximum, confiants que le peuple canadien pourvoira généreusement et patriotiquement aux dépenses nécessaires et aux moyens de soutenir notre vaillante armée dans sa lutte pour les institutions politiques que nous chérissons et qui, nous l'espérons, ne disparaîtront point de ce monde.

RESOLUTION. — Résolu qu'il est opportun d'amender la loi de l'impôt sur le revenu et de déterminer qu'un enfant dépendant signifiera tout enfant de moins de 21 ans et dépendant de ses parents ou de l'un d'eux et de plus de 21 ans dépendant également de ses parents à cause d'incapacité physique ou mentale, sur le paragraphe (B) de la section 3, soit rattaché et qu'une exemption de \$200 soit admise pour tout enfant dépendant de moins de 16 ans, que le paragraphe (D) de la section 3 soit amendée en retranchant les mots: ou de ses revenus nets, que lorsqu'un homme et sa femme vivent ensemble, les revenus de l'homme et de la femme soient considérés comme un seul revenu d'une seule personne, que les sous sections 1 et 2 de la section 4 soient rattachées et qu'il soit pourvu que les taxes ci-dessous soient perçues sur les revenus de l'année précédente de toute personne résidant ou ordinairement domiciliée, ou faisant affaire au Canada et sur l'impôt quel revenu perçu au Canada.

(A) 2 pour cent sur tout revenu \$1,500 dans le cas d'une personne non mariée, ou de sa veuve sans enfants dépendants, et excédant \$2,000 mais n'excédant pas \$4,000 dans le cas de toute autre personne, 4 pour cent sur tout revenu excédant \$1,500 dans le cas des personnes non mariées et excédant \$3,000 dans le cas de toute autre personne, et en plus, (B) 2 pour cent sur tout montant par lequel le revenu excède \$8,000 mais n'excède pas \$10,000.

(C) 5 pour cent sur tout montant par lequel le revenu excède \$10,000 mais n'excède pas \$20,000.

(D) 8 pour cent sur tout montant par lequel le revenu excède \$20,000 mais n'excède pas \$30,000.

(E) 10 p.c. de \$30,000 à \$50,000.

(F) 15 p.c. de \$50,000 à \$75,000.

(G) 20 p.c. de \$75,000 à \$100,000.

(H) 25 p.c. de \$100,000 à \$200,000.

(I) 30 p.c. de \$200,000 à \$400,000.

(J) 35 p.c. de \$400,000 à \$600,000.

(K) 40 p.c. de \$600,000 à \$800,000.

(L) 45 p.c. de \$800,000 à \$1,000,000.

(M) 50 pour cent pour les revenus de plus d'un million, et en plus la surtaxe suivante: (N) 5 pour cent de la taxe payable sur les revenus excédant \$6,000 mais n'excédant pas \$10,000.

(O) 10 pour cent de la taxe payable sur les revenus excédant \$10,000 mais n'excédant pas \$100,000.

(P) 15 pour cent de la taxe payable sur les revenus excédant \$100,000 mais n'excédant pas \$200,000.

(Q) 20 pour cent de la taxe payable sur les revenus excédant \$200,000.

Que les corporations et les compagnies par actions de quelque nature qu'elles soient devront payer 6 pour cent sur les revenus excédant \$3,000, mais ne seront pas sujettes à la surtaxe, que le ministre pourra permettre à toute compagnie ou société par action dont l'année fiscale ne correspondra pas à l'année du calendrier de façon rapportée et de payer ses taxes sur son revenu des douze mois finissant avec son année fiscale précédente la date de l'évaluation; que la section 5 soit amendée de façon à exempter les revenus ou telle partie des revenus des juges ou juges en fonction de la loi des juges et les dispositions de la section 3 de la section 27 de la loi des juges et les revenus de compagnies incorporées dont les affaires et l'actif sont conduits et situés en dehors du Canada.

RESOLUTION. — Résolu qu'il est opportun d'amender la loi de l'impôt spécial de guerre 1915 et de déterminer que la taxe à payer par le locataire d'un lit dans un wagon doit être soit portée à 10 pour cent du prix du lit, mais dans aucun cas la taxe ne devra être inférieure à 25 sous pour chaque lit, et que la taxe pour un fauteuil dans un pullman ou un wagon soit portée à 10 sous par lit, et que la méthode ordinaire de traitement et séchage, préparé pour la vente et la consommation, même s'il est préparé sans l'usage d'aucune machine ou instrument et sans être pressé ou sucré et sur tous les résidus de tabac haché fin, les rebuts, coupures ou balayures des tabacs provenant du tabac en feuilles ou le produit sous toutes ses formes, autrement que pré-

L'IMPOT SUR LE REVENU

Pour démontrer l'effet des amendements au bill de l'impôt sur le revenu, M. MacLean, ministre des Finances, a communiqué le tableau suivant:

Revenu.	Impôt actuel.	Impôt proposé.
\$ 3,000	\$ 20	\$ 20
\$ 5,000	\$ 120	\$ 140
\$ 10,000	\$ 360	\$ 392
\$ 20,000	\$ 1,260	\$ 1,382
\$ 30,000	\$ 2,460	\$ 2,707
\$ 50,000	\$ 5,260	\$ 5,782
\$ 75,000	\$10,010	\$11,007
\$100,000	\$14,760	\$17,607
\$200,000	\$43,760	\$50,957

tes préparations, exemptées à la fin de la section 14 soient limitées à celles qui sont vendues sous le nom utilisé pour elles dans les publications mentionnées dans la dite section ou toutes préparations manufacturées et vendues exclusivement à la profession médicale et sur les étiquettes desquelles on ne fait aucune mention des propriétés médicinales, de telle préparation prise à l'importe quelle dose; que les manufacturiers et les importateurs d'allumettes et de cartes à jouer soient tenus, après le 30ème jour d'avril 1918, de fixer sur chaque paquet d'allumettes et de cartes à jouer un timbre de la valeur d'un sou sur chaque cent allumettes ou fraction de cent dans un même paquet et de la valeur de 8 sous sur chaque paquet contenant pas plus de 54 cartes à jouer et que les timbres soient appliqués sur tous les paquets des allumettes et de cartes à jouer en possession des détaillants; les premiers jours de juillet, il ne sera pas nécessaire d'apposer tels timbres sur les paquets d'allumettes ou de cartes à jouer destinés à l'exportation; qu'une taxe égale à 10 pour cent soit prélevée sur les automobiles, gramophones, phonographes, machines à écrire, disques et rouleaux, pianos mécaniques et autres instruments et les rouleaux d'écritures, sur les articles communément et commercialement connus sous le nom de bijoux, les simili ou réels pour l'ornement de la personne, les montres, les bijoux d'importation après le 30 avril 1918 sur la même valeur servant de base à l'imposition des droits de douane sur les objets importés et sur le prix de revient sur les objets manufacturés et vendus, tels impôts dépendant ne sont pas payables sur les articles destinés à l'exportation ou sur les bijouteries dans les cas où le total manufacturé par une seule personne n'excède pas mille piastres par année de calendrier; qu'une taxe dite de guerre soit prélevée sur toutes les automobiles et la bijouterie importée ou manufacturée ou mise en vente au Canada, le 30 avril 1918, et qui à cette date n'ont pas encore été vendus à des consommateurs ou à des utilisateurs de bonne foi, laquelle taxe sera de 10 pour cent du montant de la valeur servant de base à l'imposition des droits de douane en cas d'exportations et de 10 pour cent du prix de revient

au cas où ces articles ont été vendus ou manufacturés au Canada, telle taxe n'étant pas payable sur les mêmes objets destinés à l'exportation, qu'aucune taxe de guerre ne sera perçue sur la bijouterie importée ou manufacturée au 30 avril 1918, si la valeur du stock détenu par une personne n'excède pas \$1,000 et qu'il sera perçu une taxe de dix sous par livre sur le thé passant par la douane le 30 avril 1918, et en possession des importateurs ou des commerçants et non encore vendus à telle date quand le stock de tel importateur ou commerçant excède mille livres.

RESOLUTION.

Résolu qu'il est opportun d'amender la loi des profits de guerre 1918 et de déterminer que le paragraphe (C) de la section 3 soit rattaché, que toutes entreprises ayant un capital de pas moins de \$25,000 et de moins de \$50,000 devraient payer une taxe de 25 pour cent sur ses profits excédant 10 pour cent du capital par année, que le montant payé ou payable en vertu des dispositions de la partie 1 de la loi de l'impôt spécial de guerre 1915 et de la loi de l'impôt sur le revenu 1917 devrait être déduit du montant payable en vertu des dispositions ci-dessus et que en calculant ces profits, aucun contribuable ne devra inclure les taxes payables en vertu d'administration, que le montant du tu des dites lois dans ses dépenses capital pour les catégories d'entreprises exemptées et mentionnées au paragraphe de la section 5 de la loi des profits de guerre 1916 soit réduit de \$50,000 à \$25,000, que les dividendes payés à diverses périodes de l'année soient considérés comme une partie de la réserve intacte ou des profits accumulés, que les dispositions de la section 3 de la dernière loi mentionnée soit maintenue en vigueur jusqu'au 31 décembre 1918.

Résolu qu'il est utile d'amender la loi de l'impôt sur le revenu de 1907, telle qu'amendée par le chapitre 5 des lois de 1914, seconde session, et par le chapitre 3 des lois de 1915 et de biffer de ce tarif les items 24, 25, 25A, 26, 27, 28, 28A, 29, 29A, 143, 144, 145, les diverses énumérations de marchandises et les divers taux de droits de douane, s'il y en a, qui se trouvent vis-à-vis des items suivants les énumérations et droits de douane insérés dans la dite loi "A", comme suit:

	Tarif préf. Britan-nique.	Tarif Intermédiaire.	Tarif Général.
24 —Chicorée verte ou crue par lb....	\$.05	\$.07	\$.07
25 —Chicorée rôtée au four, terrefiée ou moulée par lb.....	.08	.10	.10
25A—Café, non autrement spécifié et ses substituts de tout genre, par livre.	.09	.12	.12
26 —Café, terrefié ou moulu, et toutes les imitations ou substituts y compris les glands, N.A.A., par livre..	.08	.10	.10
27 —Café, terrefié ou moulu quand il n'est pas importé directement du pays producteur, par livre.....	.08	.10	.10
	ET 7½%	10%	10%
28 —Café, vert, importé directement du pays de production et café vert acheté en entrepôt de douane dans le Royaume-Uni, par lb.....	.05	.07	.07
28A—Thé, importé directement du pays producteur et thé acheté en entrepôt de douane dans le R. U., par lb.....	.10	.10	.10
	ET 10%	10%	10%
29 —Café vert, N.A.S., par lb.....	.05	.07	.07
	ET 7½%	10%	10%
29A—Thé, N. A. S., par lb.....	.10	.10	.10
	ET 10%	10%	10%
—Enveloppes en paquets, cartons ou autres réceptacles pesant 5 livres ou moins y compris le poids des enveloppes ou cartons qui est compris dans le poids imposé.			
143 —Cigarettes et cigaretttes; le poids des cigarets comprenant les rubans ou bandes et celui des cigaretttes le papier qui les couvre, la livre.....	4.10	4.10	4.10
	ET 25%	25%	25%
144 —Tabac haché ou coupé, par lb....	.95	.95	.95
145A—Tabac fabriqué N.A.S. et tabac à priser, par lb.....	.90	.90	.90
147A—Boissons dans la fabrication desquelles entrent le malt, le riz ou le maïs quand elles n'ont pas plus que 2½ p.c. d'alcool pur	25%	40%	40%
65A—Pellicules cinématographiques positives d'un pouce et une ligne de largeur ou plus, par pied linéaire..	.03½	.05	.05

2—Il est résolu de pourvoir à ce que les dispositions contenues dans les résolutions qui précèdent soient supposées entrer en vigueur le 1er mai mil neuf cent dix-huit et qu'elles s'appliquent et soient appliquées à toutes les marchandises énumérées ou sorties de l'entrepôt de douane après cette date mais pour lesquelles on n'a pas fait d'entrée de douane pour consommation avant ce jour.

Résolu qu'il est nécessaire d'imposer, lever et encaisser sur les tabacs et cigarets fabriqués en Canada les droits d'impositions indirectes qui suivent:

(A) Sur tous les tabacs à chiquer ou fumer, haché fin, Cavendish, palettes ou torquettées, coupé ou granulé, de tout genre, —sur le tabac mis en torquettées à la main et préparé pour être consommé de toute autre manière que la méthode ordinaire de traitement et séchage, préparé pour la vente et la consommation, même s'il est préparé sans l'usage d'aucune machine ou instrument et sans être pressé ou sucré et sur tous les résidus de tabac haché fin, les rebuts, coupures ou balayures des tabacs provenant du tabac en feuilles ou le produit sous toutes ses formes, autrement que pré-

(E) Sur les cigares de tous genres fabriqués de la feuille verte, ou tous les substituts à ces cigares, six dollars par mille.

(F) Sur tous les cigares mis en paquets de moins que dix cigars, ou tous leurs substituts, sept dollars par mille.

(G) Sur les cigarettes fabriquées de la feuille verte, ou tous leurs substituts et pesant moins de 3 livres au mille, six dollars par mille.

(H) Sur les cigarettes fabriquées de la feuille verte ou tous leurs substituts, quand elles sont plus de 3 livres au mille, onze dollars du mille.

(I) Sur tous les tabacs en feuilles étrangères, non décortiqués, pris dans les entrepôts pour la fabrication des cigares ou tabacs, quarante cents par livre, taux computed selon l'étalon jusqu'ici établi.

(J) Sur tous les tabacs en feuilles étrangères décortiqués pris dans les entrepôts pour la fabrication des cigars ou tabacs soixante cents par livre, taux computed selon l'étalon jusqu'ici établi.

2.—Sur toutes les manufactures de tabac ou l'on emploie moins de cinquante pour cent de tabac en feuilles canadien et ou l'on emploie dix pour cent, ou plus, d'autres ingrédients, ces matériaux seront soumis à un droit de vingt-trois cents par livre, poids actuel.

3.—Résolu qu'il est nécessaire de voter à ce que personne au Canada ne puisse cultiver le tabac sans licence de la douane et le montant fixe ou pour d'autres buts que ceux qui sont nommés dans la section trois cent vingt-cinq de la loi de l'impôt, qu'un tarif de deux dollars sera établi pour les dites licences et qu'une taxe de cinq cents par livre sera exigible pour tous les tabacs ainsi produits avec l'exception plus haut cités.

DISCOURS DE M. McMASTER

M. A. R. McMaster s'est levé au milieu des applaudissements de la gauche. Il a repris une par une les erreurs et les omissions de M. MacLean. Ainsi la balance défavorable de notre commerce avec les Etats-Unis s'explique par le fait que le gouvernement a dans le seul cas du papier à journaux, favorisé les propriétaires au dépens des manufacturiers. Ces derniers ont dû diminuer la fabrication et par conséquent l'exportation chez nos voisins. La politique contraire aurait eu le meilleur effet.

La perte des revenus par la prohibition n'est que passagère dit-il. La santé et l'aisance dans les foyers compensera amplement à son point de vue la surtaxe et les impôts sur le revenu n'ont rien d'alarmant. Si certaines personnes lui font des menaces et tentent de lui forcer la main, il n'aura qu'à se tourner de ce côté-ci de la Chambre et nous l'appuierons. Il est temps qu'on cesse de taxer les pauvres. C'est le riche qui doit payer et payer dans une large mesure.

Concernant l'impôt sur les tabacs, il dit que la taxe proposée n'affectera pas la pipe du pauvre? Il est raisonnable de taxer les cigarettes, mais la cigarette est nuisible à la santé. La taxe sur le thé est un rude coup porté au breuvage favori des dames.

L'orateur a donné une attention toute particulière aux taxes sur les autos. Ce passage n'est pas clair, le ministre devra préciser et surtout faire une distinction entre les voitures d'agrément et les voitures commerciales. Une taxe de 10 pour cent sur les automobiles manufacturées aux Etats-Unis a été imposée la semaine dernière. La taxe sur le thé est un rude coup porté au breuvage favori des dames.

L'honorable M. MacLean a ce point du discours de M. McMaster s'est levé pour expliquer que la taxe de 10 pour cent ne s'appliquait pas aux tracteurs ou aux camions mais qu'elle était uniquement pour les autos de plaisance.

M. McMaster fit alors la remarque que cette clause était rédigée d'une façon très ambiguë, parce que le terme automobile peut s'appliquer à tous les genres de voitures.

L'expression employée par le ministre intermédiaire des Finances: "Balance commerciale défavorable", dit M. McMaster, est tout simplement une duplicité, car ces mots ne répondent à rien de réel. Il passa ensuite en revue nos principales exportations en Angleterre, montrant que l'augmentation de notre commerce est due uniquement aux conditions spéciales créées par la guerre. Ce n'est pas sur des conditions financières aussi artificielles que l'on peut établir une saine politique nationale.

La dette publique du Canada, est maintenant de \$1,200,000,000, continue M. McMaster. Si l'on divise cette dette entre les huit millions d'habitants, on voit que cela veut dire \$140.00 par tête au lieu de \$40 qu'elle était en 1913. Il recommande ensuite l'établissement d'un fonds d'amortissement et suggère que \$15,000,000 par année soient attribués à ce fonds pour que le pays ne soit pas écrasé par toute l'éternité par les dettes de la guerre.

Il traite ensuite de l'achat du Canadien-Nord, et des nouvelles obligations imposées au peuple par la nouvelle politique de chemins de fer du gouvernement. Il ajouta que le réseau national n'avait jamais été une source de revenus pour le gouvernement et que l'achat du Canadien-Nord ferait passer le poids des nouvelles charges à celles que le pays porte déjà. Puis il attira l'attention de la somme de \$133 millions destinée à couvrir le compte courant pour l'année, disant que le gouvernement pourrait facilement se tirer d'affaires avec \$100 millions. Les obligations du pays sont très lourdes et il est absolument nécessaire que le gouvernement, le premier, donne l'exemple de l'économie. Si nous avons eu des gouvernements extravagants au Canada, dit-il, ce fut la faute du peuple canadien; on a manqué de véritable sentiment de responsabilité que le peuple. Ce défaut disparaîtra si l'espérance, avec la guerre.

M. AMES

M. Ames se lève ensuite. Après avoir questionné plusieurs points, il aborde la question de la taxe sur les corporations; il dit que c'était une grave erreur de croire qu'il fallait surcharger les corporations parce que durant la guerre elles réalisaient plus de profits, que par le passé. Il ne faut pas oublier, dit-il, qu'au moment de la paix nous entrions dans une période de rajustement des plus difficiles. Il nous faudra faire face à une crise très grave. La plupart des industries de guerre devront ou fermer leurs portes ou se transformer en industries de paix. En d'autres termes, très peu de gens se voient dans une situation difficile à cause du manque de capital. Il faudra trouver du travail à des centaines de milliers de per-

TAXES NOUVELLES ET AUGMENTATIONS D'IMPOTS

Les taxes nouvelles et les augmentations de taxes annoncées dans l'exposé budgétaire sont les suivantes:

Taxes sur le revenu. Les exemptions sont abaissées de \$1500 à \$1000 pour les célibataires et veufs sans enfants à leur charge et de \$3,000 à \$2,000 pour les hommes et femmes mariés.

La nouvelle échelle sera:

De \$1,000 à \$1,500 ou de \$2,000 à \$3,000, suivant le cas, 2 p.c., ensuite le taux actuel jusqu'à \$50,000; mais à partir de ce chiffre:

De \$50,000 à \$75,000 — 15 pour cent.
De \$75,000 à \$100,000 — 20 pour cent.
De \$100,000 à \$200,000 — 25 pour cent.
De \$200,000 à \$400,000 — 30 pour cent.
De \$400,000 à \$800,000 — comme actuellement.
De \$800,000 à \$1,000,000 — 45 pour cent.
Au-dessus de \$1,000,000 — 50 pour cent.

Droits d'accise sur le tabac manufacturé, augmentation de 10c à 20c la livre; sur les cigares, de \$3 à \$6.00 le mille; sur les cigarettes, de \$3.00 à \$6.00 le mille; sur le tabac importé en feuilles, de 25c à 40c la livre; sur le tabac importé écotonné, de 42c à 60c; sur le tabac canadien en feuilles, 5c la livre.

Droits de douane sur le thé, 10c la livre, avec droit d'accise de 10c sur tout le thé en stock au 30 avril au-dessus de 1000 livres.

Droits de douane sur le café, tarif préférentiel 5 cents et tarif général 7c, au lieu des droits actuels de 2½ et 3c.

Droit sur toute boisson où l'on a employé la drèche, le riz ou le maïs et ne contenant pas plus de 2½ p.c. d'alcool de preuve, 40 p.c. ad valorem, au lieu de 25 pour cent.

Taxe de guerre sur les tickets de wagons-lits, 10 p.c. avec minimum de 25c. Sur ticket de wagon-salon, 10 cents au lieu de 5 cents.

Taxe de guerre de 1c pour 100 sur les allumettes, de 8c par jeu sur les cartes à jouer et de 5 cents par pied courant sur les films des vues animées.

Taxe de guerre de 10 p.c. ad valorem sur le prix vendant des automobiles, de la bijouterie, des gramophones, phonographes, pianos et organes mécaniques et records, soit importés, soit produits au pays.

La taxe sur les automobiles sera perçue sur toute auto importée au fabriquée au pays et non encore vendue.

LE COMMUNIQUE FRANÇAIS

(Cable de la Presse Associée)

Paris, 30.—D'après le communiqué officiel du war office, ce soir, les Allemands ont enlevé dans le cours de la journée, quelques avant-postes français, dans le secteur de Noyon, mais en ont été chassés un peu plus tard. Les lignes françaises ont été rétablies ajoute le communiqué.

Dans la région de Hangard, le bombardement fut très intense. Le communiqué est ainsi conçu: "Le bombardement a fait rage aujourd'hui dans la région de Hangard. Un vif engagement est résulté d'une attaque allemande dans le secteur de Noyon.

"Nos troupes ont chassé l'ennemi des positions avancées où il avait pris pied au début du combat, et rétabli leurs lignes."

Nos patrouilles ont fait quelques escarmouches sur la rive gauche de l'Oise.

"Sur le théâtre de l'Est 29.—L'artillerie a été assez active de part et d'autre à l'ouest de la Varda près du Cerna Bend et entre les lacs.

"Dans la région de Norit, (à l'est de Monastir), nous avons réussi une incursion au nord d'une tranchée ennemie; les occupants ont été annihilés tandis que de notre côté nous n'avons enregistré aucune perte."

"Les Bulgares ont essayé de reprendre le terrain perdu au mains des Serbes le 21 avril dernier, mais sans succès."

"A Cerna Bend, les Italiens ont tenu l'ennemi en échec."

COMMUNIQUE ANGLAIS

(Cable de la Presse Associée)

Londres, 30. Un communiqué officiel anglais rapportant les opérations militaires en Mésopotamie dit:

"Plusieurs colonnes de notre armée à l'organisation desquelles nous avons mis beaucoup de soins, ont avancé au nord d'une tranchée ennemie; la grande route qui mène à Mosul en passant par Kirfa et Kiruk."

"Nous avons pris Kirfa et capturé 40 prisonniers le 27 avril.

"Les Turcs se sont repliés jusqu'à Kiruk après

Une fausse orientation scolaire et le manque d'enseignement pratique sont les causes de l'infériorité économique du Canada français

IL FAUT DONC REFORMER TOUT LE SYSTEME D'INSTRUCTION ET DIMINUER LE NOMBRE DES DEPTES, QUI RETARDENT NOTRE MARCHE VERS LE PROGRES

Au point de vue des aptitudes le Canadien-français n'a rien à envier à personne ; il lui manque l'initiative et l'encouragement

DETOURNONS NOS JEUNES GENS DES PROFESSIONS ET DIRIGEONS-LES VERS LES CARRIERES UTILITAIRES

ARTICLE DEUXIEME

Si on recherche les causes de notre infériorité économique on découvre sans peine qu'elles sont dans une fausse orientation scolaire et dans un manque d'enseignement pratique. Que de sujets de la race canadienne-française doivent leur insuccès dans la vie pour n'avoir pas été guidés vers la carrière pour laquelle ils avaient des aptitudes réelles. De même beaucoup d'autres auraient brillé dans la carrière commerciale ou industrielle s'ils eussent été dirigés vers ces états plutôt que vers celui qu'ils ont embrassé. De ce double fait nous avons tous les jours des exemples sans nombre.

Il convient donc d'étudier en premier lieu la réforme de notre enseignement, et nous allons essayer dans ce deuxième article d'exposer nos modestes vues sur ce sujet.

Les aptitudes du Canadien-français

On entend quelquefois de nos compatriotes prétendre qu'il ne sera jamais possible au jeune Canadien-français d'atteindre le niveau de son concurrent anglais dans les sciences commerciales ou industrielles. Il n'est rien de plus faux et de plus injuste.

En effet combien d'établissements anglais et des plus considérables, n'ont d'anglais que les capitaux et le nom ? Qu'on parcourre la liste des employés on y trouvera que la plus grande partie est canadienne-française. Au comptoir, au bureau, sur la route ce sont des Canadiens-français. Il nous a été donné maintes fois d'entendre aussi des chefs d'établissements anglais, écossais, irlandais et israéliques déclarer que notre compatriote était des mieux doués pour les affaires. D'ailleurs combien d'entre eux, partis de leur village depuis dix, vingt, trente et quarante ans, sont aujourd'hui des maîtres du grand commerce ou de la grande industrie.

C'est vraiment décrier notre race que de ne pas lui reconnaître les aptitudes pour la carrière économique. Si un plus grand nombre n'ont pas réussi dans la même domaine c'est qu'il leur a manqué l'avantage de s'instruire, et c'est à ceux-là et à ceux qui viendront après que les réformes préconisées ici devraient servir.

Ce que devrait être l'enseignement primaire

Récemment un comité composé de nos concitoyens auxquels s'étaient joints deux éducateurs distingués, MM. les abbés Dubola et Desrosiers, a formulé un programme de réforme de notre enseignement primaire. Nous n'entreprendrions pas d'analyser le mémoire soumis par ce comité ; cela nous menerait trop loin. Rappelons seulement que le but de nos concitoyens en émettant ces vœux était de rendre l'enseignement primaire plus pratique et plus efficace en allégeant le programme d'étude. On demande de donner moins d'importance à des matières dont le sujet aura peu occasion de se servir ou d'abréger le cours du cycle scolaire.

Dans son ouvrage "De choix d'une carrière", M. Gabriel Hanotaux a tracé le programme de ce que devrait être l'enseignement primaire : "De huit à quinze ans, les enfants destinés au commerce, aux affaires, à l'industrie, à l'agriculture, c'est-à-dire aux professions les plus nombreuses et les plus importantes, ont le temps d'apprendre tout ce qu'ils doivent savoir : la langue maternelle, quelques rudiments d'une langue ancienne et d'une langue étrangère, un peu d'arithmétique, de géométrie, de géographie et d'histoire."

Et le résultat de cet enseignement bien pratiqué M. Hanotaux les fait voir quand il ajoute : "De grands bienfaits particuliers et sociaux suivraient une telle réforme : le reflux des activités vers les carrières pratiques, l'utilisation normale de ces "déclassés" qui encombrant les cadres de la société moderne, l'emploi au dehors et au dedans des forces nationales mieux entraînées et sensiblement accrues, enfin un retour vers la précocité des mariages et le souci plus prompt des responsabilités familiales."

Le recrutement et le traitement des instituteurs

Mais tout ce beau programme et de plus beaux encore resteront lettre morte si on ne fait rien pour avoir un meilleur recrutement des instituteurs et pour leur assurer un meilleur traitement.

On a tort de penser qu'un instituteur n'est autre qu'un individu propre à enseigner le Ba-ba et 2 et 2 font 4. Il faut plus que cela à celui qui a pour mission de préparer à la grande lutte pour la vie nos fils et nos filles. L'instituteur doit être un pédagogue, un psychologue, qui sache découvrir dans l'âme et dans l'intelligence du sujet qu'on lui confie le citoyen de demain. L'instituteur devrait pouvoir discerner les aptitudes et la vocation. C'est parce que trop souvent ces conditions ont manqué à la base de l'enseignement primaire que tant d'enfants sont allés se fourvoyer dans l'enseignement secondaire, vager dans l'enseignement supérieur pour ensuite battre le pavé le reste de leur vie.

On devrait donc donner une attention toute spéciale au choix des instituteurs et des institutrices et à leur formation. Nous reconnaissons qu'il s'est accompli un grand progrès en cette matière, mais il reste beaucoup à faire. Si les inspecteurs d'écoles et les maîtres de l'enseignement pouvaient parler, ils nous feraient beaucoup de confidences sur ce point. Ils pourraient nous dire que le nombre des vrais instituteurs des deux sexes est bien peu considérable.

Et puis il y a la question du traitement. La mesquinerie des commissions scolaires, des villes aussi bien que des campagnes, n'a pas peu contribué à éloigner de l'enseignement des sujets hautement qualifiés. Il est vrai qu'on voit moins de salaires de misère dans les campagnes, mais il s'en trouve malheureusement encore trop. Elles sont nombreuses les bonnes à tout faire qui ont un meilleur traitement que les institutrices, de même des cochers et des chauffeurs d'automobiles sont mieux payés que des hommes qui ont la tâche ingrate de former des citoyens.

A moins qu'on ne réussisse au plus tôt il y viendra un temps où le problème sera une crise de l'enseignement. Il ne sera plus possible de trouver des instituteurs compétents et cela parce qu'on aura refusé de les bien traiter.

Nous n'avons jamais compris qu'on puisse faire preuve de si peu de sympathie pour ces jeunes filles et ces hommes qui ont la charge d'instruire trente, quarante et cinquante enfants. Combien de ceux qui refusent à l'instituteur une juste compensation de ses efforts et de son travail, lui doivent l'instruction qui les a enrichis ?

Traitions donc bien nos instituteurs. Ce sont eux qui préparent l'avenir en formant les hommes de demain et on verra accourir vers la carrière des sujets éminemment doués. Combien de jeunes gens entrés à l'école normale ont changé de direction et ont embrassé un état autre que celui auquel ils se destinaient ?

L'un d'eux nous en faisait un jour l'aveu ; il aurait aimé se dévouer à l'enseignement, mais la perspective d'une vie pauvre et pleine de soucis matériels l'a découragé, et nous pouvons affirmer que cette fois l'enseignement a perdu un sujet d'élite, car cet homme brille au premier rang de la carrière qu'il a embrassée.

Il en sera de même tant qu'on persistera à n'avoir aucun égard pour l'instituteur.

N'encombrons plus les professions

Citons encore une fois M. Hanotaux qui écrivait : "Chez les parents et chez les enfants, la crainte des responsabilités prolonge inutilement les études ; la vanité et la pusillanimité encombrant dangereusement les professions parasitaires."

C'est bien de ce double mal que souffre aussi notre société canadienne-française. Les parents croiraient faire à l'honneur de leur nom en ne donnant pas à leurs fils un cours classique ; de même nos enfants mal dirigés se laissent pousser "va comme je te mène", sans songer que peut-être ils s'en vont à un désastre.

Quand nous voyons un si grand nombre de nos jeunes compatriotes faire faillite ou mal tourner dans les professions nous voyons bien comme De Boustetter avait raison d'écrire un jour : "Chez le peuple, c'est l'instruction utile qui est la base de l'instruction morale. C'est l'instruction appropriée au travail de chacun qui donne à l'homme ces grande idées d'ordre, qui font la base de la justice et de la liberté. L'individu, tout comme la nature, a sa mesure d'idées ; les idées que nous n'avons pas au bien, nous les avons au mal."

Désorientés bien de nos jeunes gens végètent dans les professions quand ils auraient réussi dans une autre carrière. Dans tout homme il y a des aptitudes et des talents ; chacun a reçu sa part du créateur, seulement il faut découvrir ces aptitudes et ces talents, sans quoi l'enfant, l'adolescent n'ayant aucune idée pour ce qui serait son bien, en a pour ce qui devient son mal.

Et quand nous demandons qu'on n'encombre plus les professions nous ne sommes pas seuls. Il y ont les éducateurs et les sociologues qui réclament une meilleure distribution des facultés intellectuelles de nos jeunes compatriotes. Dans la revue canadienne l'Action française, le R. P. Lecomte, de la Société de Jésus et provincial de sa communauté, n'ajoutait-il pas lui aussi, il y a un an, les jeunes Canadiens-français de tourner ailleurs leurs énergies. C'est vers les carrières utiles qu'il souhaitait voir notre jeunesse s'engager.

Est-ce à dire qu'il faudra pour cela fermer nos collèges classiques ? Mais pas du tout. Seulement, on pourrait réformer aussi notre enseignement secondaire pour l'adapter mieux aux besoins de notre race. Ce fut la pensée de M. le Chanoine Papineau quand en 1911, il fonda le collège de St-Jean. Dans l'agencement de son programme scolaire il a réussi à combiner l'enseignement commercial et l'enseignement classique. Si arrivé en syntaxe ou en méthode l'élève ne paraît avoir aucune disposition pour les classiques, alors on lui recommande de prendre une autre route et d'embrasser une autre carrière. D'autres de nos collèges classiques ont aussi un enseignement commercial plus complet que l'enseignement primaire et avec ce qu'il acquiert de connaissances dans cet enseignement, l'élève peut se lancer sans crainte dans la lutte ; la vie et le contact journalier avec des concurrents aussi bien doués que lui, lui apprendront la

reste. La vie est encore la meilleure école. Qui, que l'enseignement classique reste pour ceux auxquels on reconnaît de véritables aptitudes pour le droit, la médecine, le sacerdoce ; et avant peu on constatera qu'il n'y a plus l'encombrement que nous déplorons aujourd'hui et ce sera pour le plus grand bien de notre société et de notre race. Les élus seront des hommes de choix ; ils constitueront une élite dont nous aurons droit de nous enorgueillir.

Vers les carrières nouvelles

Il n'est rien d'aussi sérieux pour les parents comme pour les enfants que le choix d'une carrière ; de ce choix dépend le bonheur de toute leur vie ; aussi convient-il de ne pas y aller à la légère et de bien considérer le pour et le contre.

Il nous semble toutefois qu'il y aurait un avantage considérable pour les parents et pour notre race à mieux étudier les divers états qui s'offrent à notre jeunesse.

Le commerce, l'industrie, la finance, le génie civil, ne valent-ils pas autant que les professions dites libérales. Et par surcroît, elles sont beaucoup plus propres à assurer notre expansion économique.

Nous le démontrons demain, notre province possède des richesses naturelles d'une valeur incalculable ; pourquoi ne les mettrait-on pas dès maintenant à profit et c'est l'homme d'affaires, l'industriel, le capitaliste, l'ingénieur civil qui feront produire à toutes ces richesses le rendement le plus rémunérateur. M. Hanotaux le disait, l'homme de profession est un "parasite", c'est-à-dire qu'il vit aux dépens de la société, tandis que l'agriculteur, le commerçant, l'homme d'affaires et l'ingénieur civil font vivre la société. Ayons des avocats, des médecins, des notaires, mais pas en aussi grand nombre.

Nos collèges classiques sont remplis d'élèves, tandis qu'il y a encore place pour des centaines dans nos écoles d'agriculture, aux écoles techniques, à l'école des hautes études, et à l'école polytechnique. Il faut changer cela.

Que nos collèges classiques améliorent leur système d'enseignement commercial en vue de préparer nos jeunes gens pour les carrières nouvelles. Nos collèges classiques possèdent tous des professeurs émérites, des pédagogues de premier ordre, qu'ils utilisent mieux ces talents. A nos enfants ils donneront plus qu'un enseignement rudimentaire ; ils donneront une certaine culture et une forte éducation et à quinze ou dix-huit ans, ils pourront sans crainte laisser partir leurs sucs. Ainsi "outillés" pour reprendre un mot maintenant fort en usage, ils pourront affronter l'avenir sans inquiétude.

L'oeuvre du gouvernement Gouin

Dans son discours-programme de 1905, Sir Lomer Gouin, devenu premier ministre de la province de Québec, avait promis qu'il donnerait ses premiers soins à l'amélioration de l'instruction publique. Il a su tenir parole. Depuis qu'il dirige les destinées de notre province on a vu chaque année augmenter le budget de l'enseignement. Nos grandes cités, nos petites villes, nos villages, ont vu toute une floraison d'établissements scolaires de tous genres. En 1905 le budget de l'instruction publique était de \$534,460.18 et en 1918 son chiffre dépasse \$1,500,000.

Toutes les branches de l'enseignement ont reçu du gouvernement des témoignages tangibles de sa sollicitude. La plus humble petite école comme la plus riche université a reçu sa part d'octroi et d'encouragement.

Au point de vue établissements scolaires, notre province n'a plus rien à envier aux autres. A nos fils et à nos filles le gouvernement a donné tous les avantages de s'instruire : écoles primaires, écoles modèles, écoles normales, écoles techniques, écoles du soir, écoles d'agriculture, école des hautes études, cours des arts et manufactures ; il ne manque rien. Il suffit d'y amener nos enfants pour qu'ils acquièrent toutes les connaissances nécessaires, et ainsi assurer leur succès dans le domaine économique.

Une éducation nationale

L'enseignement ne suffit pas pour réussir, il faut de plus une forte éducation et dans nos écoles on devrait s'efforcer de la donner à nos enfants. Le R. P. Didon, qui a bon droit passé pour un des grands éducateurs de France a formulé un programme ; nous croyons qu'il pourrait être appliqué avec profit chez nous. Le célèbre dominicain recommandait : "Un régime moins compressif et moins passif, laissant place au mouvement spontané de l'âme et des esprits ; multipliant les occasions d'initiative et mettant en jeu la responsabilité de chacun ; un régime viril qui ne demande pas seulement l'obéissance passive sous une discipline extérieure, mais le libre exercice de l'activité et la libre confiance dans les chefs dont l'autorité est de se faire aimer ; un régime adapté à l'apprentissage de la vie, à l'usage de la liberté en un temps où, de fait, la liberté, avec ses agitations et ses luttes s'impose à tous — un tel régime semble vouloir rompre avec les anciennes méthodes de l'éducation générale".

Quand on lit ces lignes on dirait vraiment qu'elles ont été écrites pour les heures sombres que traverse notre race. Sachons les mettre en pratique. Déjà, nous le savons, — et nous sommes heureux de le proclamer — un progrès dans ce sens a été accompli dans nos institutions scolaires et particulièrement dans nos collèges classiques. On n'entend plus parler du régime de la terreur de nos années d'études. Les élèves jouissent de plus de liberté et sont laissés plus à leur initiative qu'on le constatait, nos jeunes gens sortent de nos collèges plus forts et plus combattifs et moins résignés d'avance à se laisser bafouler et persécuter.

C'est absolument ce qu'il faut dans la lutte pour la vie et la concurrence. L'initiative fait les débrouillards et les audacieux et Virgile ne nous a pas menti quand il écrivait "Audaces fortuna juvat."

La collaboration des parents

Un grand éducateur de nos amis, un prêtre distingué, ancien visiteur des écoles et aujourd'hui à la tête d'une des plus belles paroisses, nous disait un jour qu'une des causes de l'insuccès de l'enseignement est l'indifférence des parents à l'égard de l'instruction de leurs enfants ; et nous avons été à même de le constater nous-mêmes.

Les parents semblent mettre leurs enfants à l'école bien plus pour se débarrasser, que pour les former. Rien de plus funeste au succès de l'instruction, et le meilleur système ne peut produire tous ses fruits si les parents ne collaborent pas avec l'instituteur et l'éducateur.

Les parents devraient surveiller la conduite de leurs enfants à l'école ou au collège ; s'informer de l'application au travail ; voir les bulletins mensuels ; encourager ou réprimander selon le cas ; les aider dans leur travail ; les éclairer dans leurs études.

Ne croit-on pas que, quand l'enfant saura que son père et sa mère s'intéressent à lui, il s'efforcera de profiter le mieux possible de l'instruction qu'il reçoit ?

De même devrait-il en être pour la discipline. Que l'enfant soit donc à la maison ce qu'il est à l'école. Nous avons connu un enfant qui, au collège, faisait l'admiration de ses maîtres et de ses condisciples, tandis qu'à la maison il devenait un petit diable. Il faut dire aussi que le père péchait par trop de tendresse et qu'il se laissait trop facilement gagner par les promesses d'amendement et vaincre par l'admiration qu'il avait pour le beau talent de son fils. La mère n'osait intervenir pour ne pas amener de conflit et la conséquence est qu'aujourd'hui ce jeune homme a gardé son mauvais caractère et perdu son talent, au point qu'il végète dans le rond-de-cuirisme.

Qu'il y ait des exemples nous pourrions donner de la faillite de l'éducation du collège par la faute des parents. Ce n'est donc pas ainsi que nous arriverons à donner à notre race des instituteurs et des hommes dont elle a besoin dans le temps présent.

Les oeuvres post-scolaires

Il ne faudrait pas croire toutefois qu'à la sortie de l'école ou du collège l'enfant, l'adolescent, le jeune homme, devraient être abandonnés à eux-mêmes. Oh ! loin de là ; il faut soutenir ses premiers pas dans la vie ; il faut le guider. Ce sera la mission des oeuvres post-scolaires.

Il existe déjà des associations d'anciens élèves : qu'on en organise la plus grand nombre, pour que le jeune homme vive le plus longtemps de la vie de "l'Alma Mater" ; mais ces institutions devraient être plus agissantes parfois. Elles devraient avoir des réunions régulières et plus fréquentes.

D'autre part on devrait organiser de plus en plus, dans chaque paroisse, des cercles de jeunes gens, où à la culture physique on pourrait joindre un peu de culture intellectuelle. Que chaque paroisse possède son club athlétique et son comité d'études et de travaux.

Pourquoi aussi n'insisterait-on pas pour que nos jeunes gens assistent aux conférences de l'Université Laval ? Ces cours sont non seulement instructifs, mais ils sont utiles au plus haut point et il est regrettable qu'ils ne soient pas plus fréquentés.

Nos jeunes compatriotes trouveraient là tout ce qu'il faut pour compléter leur instruction et se cultiver de plus en plus.

Qu'on se mette à l'oeuvre sans tarder. Réformons notre enseignement ; dirigeons nos fils vers les carrières nouvelles et nous atteindrons ainsi la tête du progrès économique ; ainsi instruits nos enfants pourront utiliser les richesses naturelles qui sont répandues dans toute notre province et qui n'attendent que nous enrichir que des cerveaux et des bras.

SOMMAIRE DE L'ARTICLE DE DEMAIN.

Québec a lui seul possède plus de richesses que toutes les provinces. Ne laissons pas accaparer ces richesses par les étrangers. Les contrées dévastées trouveront dans notre province de quoi se reconstruire.

L'organisation à faire. — La radio-phonie économique.

C'est ce Numéro-là ST-LOUIS 678



que vous devez appeler tout de suite si vous désirez goûter au Pain de la Boulangerie

BROSSEAU

et constater qu'il est aussi bon pour vous que pour les milliers qui en mangent quotidiennement. Pain recommandé par les autorités médicales. Aucun n'est plus délicieux. Aucun n'est mieux cuit. Aucun n'est aussi hygiénique.

J. A. BROUSSEAU, Ltée
49 à 75, rue Boyer, Livraison partout

10-1-M-8-8

Des marques de progrès

LES ventes de "Progrès" que nous terminons aujourd'hui dénotent en elles-mêmes une certaine mesure de progrès.

Avoir produit de telles marchandises à un tel prix et à une époque comme celle que nous traversons prouve à coup sûr une certaine mesure de progrès.

Avant la guerre, quelques hommes étaient connus sous le nom de "princes marchands" ; pendant la guerre quelques-uns ont gagné le titre non moins nouveau de "marchands aimant l'aventure."

Nous sommes retombés aux jours de piraterie en pleine mer, à ces jours remplis de terreur, et si l'histoire de nos achats avait dû être écrite en regard avec celle de nos ventes, elle aurait honnêtement dévoilé de saisissantes expériences, au dénouement heureux, grâce à la vigilance de la flotte anglaise et à la bravoure des marins marchands.

Nous avons reçu ces jours-ci un câblogramme d'un de nos acheteurs actuellement en Suisse et nous avons devant nous une lettre d'un autre de nos acheteurs en ce moment au Japon ; ainsi de Kobe à St-Gall, à travers l'Angleterre et la France, nos hommes s'en sont allés pour que le progrès devienne une possibilité, et nous sommes heureux de dire que toute notre organisation a fait de son mieux pour se garder sans cesse à la hauteur par ces temps difficiles.

Opinion
LIMITED

LE CANADIANISME ET L'IMPERIALISME

M. John Boyd traitera de ce sujet, samedi, au Club de Réforme

M. John Boyd, historien et auteur de "Sir Georges Etienne Cartier et son temps", sera l'hôte d'honneur du Club de Réforme au lunch de samedi prochain. M. Boyd parlera de "La Guerre et l'Avenir du Canada".

Très au courant de ces questions, M. Boyd traitera des relations constitutionnelles du Canada avec la Grande-Bretagne, particulièrement vis-à-vis du programme impérialiste relatif au gouvernement de l'Empire et l'un des problèmes les plus débattus.

Comme on sait que M. Boyd est un ardent partisan du canadianisme et opposé à l'impérialisme, son discours a déjà commencé à soulever l'intérêt, et l'on s'attend à un nombreux auditoire. Les dames seront les bienvenues.

Le lunch commencera à 1 heure.

LES TAXES SUR LES PERMIS ET LE 45 P.C. SUR L'IMMEUBLE

Il était rumeur hier à l'hôtel de ville qu'au cas où les taxes sur les marchands de bric-à-brac, les colporteurs et les charretiers seraient établies par le conseil ou laissées sur la table pendant trente jours, la commission administrative se préparerait à soumettre une contre-proposition portant à 40 p.c. au lieu de 45, la taxe accrue sur la propriété foncière.

Si l'on en retranche les trois clauses d'impôt dont on vient de parler, cette somme serait réduite à \$26,539, laissant un décaissement de \$51,946. Or les administrateurs prétendent avoir préparé leur budget de telle façon que l'on ne saurait en retrancher une fraction quelconque sans s'exposer à l'alternative de ne pouvoir combler le déficit. Les propriétaires seraient donc de nouveau appelés à solder la différence en payant 1.46 pour cent de taxe ou même au delà sur leurs immeubles.

On croit que devant une semblable alternative, la ligue des propriétaires insistera auprès des échevins pour qu'ils ne s'objectent plus aux taxes sur les permis, s'ils veulent réellement alléger le fardeau que supporte l'immeuble.

Si le conseil, à l'un de ses caucuses, décidait d'adopter ce point de vue, il lui faudrait alors sanctionner sa décision par un nouveau vote pris en une assemblée générale du conseil.

C'est probablement ce qui sera fait lorsque la délégation qui doit aller interviewer le premier ministre sera de retour.

A propos de cette délégation, on fait observer qu'aucune demande a été faite à la commission administrative d'en défrayer les frais au cas où l'on serait obligé d'aller à Québec. Le pèlerinage se ferait alors pour une fois aux dépens de ceux qui l'entreprendent et l'on y verrait une preuve de désintéressement de bon augure pour l'avenir.

CHANGEMENTS DANS LA POLICE FEDERALE RUE DRUMMOND

Des changements viennent d'être faits dans la police fédérale du district No 4.

L'inspecteur actuel, M. Bélanger, sera remplacé aux quartiers généraux par M. Léo Sanguinet, qui était jusqu'à maintenant son assistant. M. Sanguinet sera inspecteur de la police fédérale, ayant son bureau au 144 de la rue Drummond où sont établis les quartiers généraux de la police du Dominion.

C'est à l'inspecteur Sanguinet qu'à l'avenir devront s'adresser tous ceux qui auront affaire à la police fédérale.

Quant à M. Bélanger, il reste le chef de l'organisation de la police fédérale.

THE ARBOUR HOTEL COMPANY LIMITED

Liqueurs et cigares de choix. Repas réguliers à 35c. 157 BOULEVARD ST-J. LAUREN.

PLACEZ VOS ASSURANCES FES DANS LA COMPAGNIE UNION ASSURANCE SOCIETY (LIMITED, LONDRES, ANGL.) FONDÉE EN 1763. NORACE J. LABRECQUE AGENT GENERAL, DEPT. FRANCAIS. 260, RUE ST-JACQUES. TEL. MAIN 980.

Chas. C. de Lorimier

TEL. HELL EST 1554. Fleurs Naturelles et Artificielles. 250 RUE SAINT-DENIS - MONTREAL (Près DeMontigny). Spécialité : Tributs floraux funéraires.

AVIS A NOS ABONNES ET DEPOSITAIRES

Nos abonnés et dépositaires qui démissionnent sont priés de nous faire parvenir immédiatement leur nouvelle adresse, soit en appelant Main 3058 ou en s'adressant directement à nos bureaux. Le "CANADA," 73 rue St-Jacques.

dérail dans tout le district militaire de la police fédérale dans le district No 4, organisation faite par M. J. A. Bélanger et approuvée par ses supérieurs à Ottawa.

L'appel des conscrits de 20, 21 et 22 ans, apportera sans doute un surcroît de travail au bureau de la rue Drummond, mais celui-ci ayant pris les dispositions nécessaires, il ne sera pas pris au dépourvu.

Ainsi semble donc complète l'organisation de la police fédérale dans le district No 4, organisation faite par M. J. A. Bélanger et approuvée par ses supérieurs à Ottawa.

L'appel des conscrits de 20, 21 et 22 ans, apportera sans doute un surcroît de travail au bureau de la rue Drummond, mais celui-ci ayant pris les dispositions nécessaires, il ne sera pas pris au dépourvu.

A NOS LECTEURS

La grève des camelots n'est pas encore réglée, mais la vente sur la rue et dans les tramways se fait en quelques endroits. Dans l'intervalle, nos lecteurs peuvent se procurer le CANADA chez les dépositaires ou, au besoin, se le faire livrer à domicile par leur intermédiaire. Ou encore, ils peuvent prendre un abonnement temporaire pour livraison à domicile avant sept heures en téléphonant à Main 3058.

LA CHAMBRE DE COMMERCE

Le mercredi 1er mai, la Chambre de Commerce tiendra son assemblée générale à 4 heures 30, au No 76 rue St-Gabriel. Tous les membres sont cordialement invités.